

# Histoire et Archéologie spadoises.

Villa royale Marie-Henriette

## SPA.

BULLETIN TRIMESTRIEL



(Coll. Musée de la Ville d'Eaux)

Juin 1997

Histoire et Archéologie Spadoises

A.S.B.L.

Avenue Reine Astrid, 77b

4900 SPA

28e année

Juin 1997

## BULLETIN N° 90

### SOMMAIRE

– Exposition d'été	Dr HENRARD	51
– Donation Fernand LEJEUNE	Dr HENRARD	53
– Les séjours à Spa de Marie WALEWSKA	A. DOMS	56
– La reconstruction du bourg de Spa après l'incendie de 1807	L. MARQUET	62
– La maladie de la Reine Marie-Henriette	H. WILLEMS	81
– Les "dernières volontés" au XVIIIe siècle	G. MINE	84
– Achille Salée (suite)	J.P. MONTULET	88

Les auteurs conservent seuls la responsabilité des articles insérés.

Editeur responsable: M.-Th. Ramaekers, Préfayhai 8 - 4900 Spa.

*Nouveaux membres :*

M. et Mme ANSAY, Arbespine

Mme ARS Simone, Silly

M. BECKER Paul, Liège

Mme MARTIN, Theux

LES MONTAGNARDS SPADOIS, Spa

**PAIEMENT DES COTISATIONS**

Nous signalons aux personnes intéressées par notre revue trimestrielle que la cotisation annuelle s'élève à 500 frs. Les retardataires ou les distraits...trouveront un virement joint au présent bulletin afin de faciliter le paiement de leur cotisation.

L'A.S.B.L. et *Histoire et Archéologie Spadoises* assure la gestion du Musée de la Ville d'eaux ainsi que celle du Musée spadois du Cheval. Adresse des deux musées: avenue Reine Astrid 77b, 4900 Spa - tél.: 087/77.44.86.

Compte de l'asbl: 348-0109099-38: Histoire et Archéologie spadoises - 4900 Spa

Réalisation: Marie-Thérèse Ramaekers, Préfayhai 8 - Spa - Tél. 087/77.17.68

Tirage du bulletin: 600 exemplaires - Tous les trimestres;

AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE,  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES AFFAIRES SOCIALES.

AVEC LA COLLABORATION DU SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA  
PROVINCE DE LIEGE ET LE FOYER CULTUREL DE SPA.

### L'EXPOSITION D'ETE

Cette exposition sera consacrée à un artiste spadois bien oublié de ses concitoyens: il s'agit d'André Collin (Spa 1862 - Menton 1930).

Fils d'André Collin décorateur sur bois de Spa, notre artiste se forme à Bruxelles puis à Paris. Il dessine et peint avec talent des paysages et des portraits mais ce qui marque son oeuvre c'est l'intérêt qu'il manifeste pour les malheureux et les humbles: enfants hospitalisés, salles de cliniques, travailleurs dans les champs. André fut encouragé et soutenu dans sa carrière par le philanthrope Henri Van Cutsem, artiste et mécène. Grâce à lui notamment, André Collin put vivre dans la région d'Ochamps et s'en inspirer. A partir de 1920, l'artiste et son épouse semblent avoir vécu presque exclusivement à Menton.

Notre musée ne possédait de ce peintre qu'un "Intérieur d'Hôpital". Sa veuve, par testament de 1957, légua à la Ville de Spa trois toiles dont une, intitulée "Mendiants sur les routes d'Ardenne", fut gravement endommagée au cours de son transport vers Spa.

Nous pouvons compter, pour réaliser notre exposition, sur la collection d'un amateur spadois et sur des prêts du Musée Hôtel Charlier à Bruxelles et du Musée Royal des Beaux-Arts de Tournai. Cette dernière institution est particulièrement riche en tableaux et en dessins de l'artiste qui nous occupe. L'excellent accueil que j'ai reçu de son conservateur le baron le Bailly de Tillegem fait bien augurer de la richesse de cette exposition d'été.

Dr A. Henrard



« A l'orée  
du bois »  
1971  
(gouache)



« Fagne  
maudite »  
1977  
(gouache)

### *Donation au Musée de Monsieur Fernand LEJEUNE*

Au mois d'août 1995, Monsieur Fernand Lejeune, artiste peintre spadois, fit don à notre musée de cinq de ses oeuvres. Il s'agissait de:

- Le Bûcheron - 1970
- A l'Orée du Bois - 1971
- A l'Orée du Bois (bis) - 1971
- Fagne maudite - 1977
- Regard sur la Vallée - 1983

Cette donation mérite quelques commentaires.

Fernand Lejeune est né à Spa le 8 mai 1909. La maison familiale était située au haut de la place des Ecoles. Souvent, il descendait, enfant, chez ses grands-parents paternels qui exploitaient une boucherie rue Delhasse. Ce trajet lui permettait de voir à la vitrine de Victor Renson, rue Servais, les gouaches qu'y exposait cet artiste peintre à qui était confiée la direction de l'école communale de dessin et de peinture. La maison de Victor Renson, enseignée "Au Chèvrefeuille" était celle où nous trouvons maintenant la librairie-papeterie Thomée-Pesesse. Le père de Fernand Lejeune était ébéniste. Il avait pour patron le père Alligans dont magasin et atelier jouxtaient le "Chèvrefeuille" du côté de la place Verte, actuellement horlogerie-bijouterie Cochet. Entre l'Hôtel de Laeken et la maison Renson, on trouvait le "Grillon" où habitait le sculpteur Léon Decerf: le commerce d'ameublement qui s'y trouve maintenant porte le nom de l'immeuble. Alligans, Renson et Decerf étaient des artistes passionnés qui participaient notamment chaque année à la mise sur pied du Salon des Beaux-Arts organisé dans ce qui avait été l'église provisoire. Cet édifice, situé au haut de la rue de la Poste, abritait aussi le Musée communal et l'Académie communale de Dessin et de Peinture.

De 12 à 15 ans, Fernand Lejeune suivit, par goût personnel, les cours de cette école où enseignaient, outre Victor Renson, Michel Nizet et Emile Petit. Il y pratiqua notamment le dessin à main libre et suivit les cours de peinture du dimanche matin.

Le peintre débutant dut interrompre sa jeune carrière car il alla poursuivre à Louvain ses études moyennes. A 17 ans et demi, il perdit son père et devint en fait le chef de famille. Il ne fut plus

question d'aucune espèce d'étude. Le jeune homme commença à travailler, pour les besoins des siens, dans la boucherie de son grand-père, rue Delhasse.

Notre artiste explique que ce furent les loisirs imposés par la guerre 40-45 du fait de la raréfaction des marchandises qui lui permirent de renouer avec le dessin et la peinture. Un des facteurs dont il se félicite, ce fut de peindre dès 1944 en compagnie d'un spadois émule de Richard Heintz, Maurice Pottier. La mort prématurée de ce dernier, survenue en 1945, mit fin trop tôt à cette collaboration. De façon inattendue, le fait que Fernand Lejeune fut le président fondateur de la Société des Bobelurons, créée vers 1950, suscita d'autres contacts et lui valut de bénéficier d'autres conseils. C'est que cette société, à la tête de laquelle on trouvait outre Fernand Lejeune, des artistes comme Daniel Bourdouxhe, artiste peintre, Frans Van Ranst, sculpteur et Ivan Dethier, architecte et peintre, invitait fréquemment des artistes non spadois à des rencontres ou à des festivals. Fernand Lejeune se lia d'amitié avec les artistes liégeois Jean Debattice, Joseph Zabeau et Edgard Scauftaire. Ce dernier exposa en 1960 au Pouhon Pierre le Grand et ce fut Fernand Lejeune qui se chargea du transport des oeuvres et de leur disposition dans le Jardin d'Hiver. Les observations et les conseils de ces trois peintres encouragèrent notre artiste qui se félicite encore de leur influence sur son parcours artistique. Nous souhaitons citer quelques principes auxquels Fernand Lejeune adhéra à cette époque et auxquels il resta fidèle:

- l'art est un mensonge;
- le sentiment personnel de l'artiste doit modifier la réalité;
- un portrait auquel ne manque que la parole, un tableau de fleurs auxquelles ne manque que le parfum ne sont pas des oeuvres d'art (cette sentence fut empruntée à René Huyghe).

Dans le domaine de l'exécution, nous noterons encore:

- l'unité, l'équilibre et les accords de tons sont les éléments primordiaux;
- un défaut d'équilibre peut être décelé en examinant dans un tableau le reflet dans un miroir.

Sur le plan technique, Fernand Lejeune mit au point une méthode qui rend transparentes ses gouaches. Quant aux peintures à l'huile, il les rendit transparentes de la façon suivante: il préparait un mois d'avance le fond de ses tableaux par l'application d'une couche blanche ou grise. Ce délai écoulé, il peignait son motif en couches minces.

Fernand Lejeune a participé maintes fois à des expositions de groupe. Il a aussi présenté dans diverses localités des expositions personnelles: la première de celles-ci eut Robertville pour cadre. Il exposa aussi à Verviers et à Bruxelles. Par trois fois, ses oeuvres furent accrochées aux cimaises de la Galerie de la rue de l'Etuve à Liège.

Des tableaux réalisés par lui furent présentés au lendemain de la seconde guerre mondiale lors de l'exposition mise sur pied dans la ville française de Caen afin d'aider à la reconstruction de la ville. Parmi les expositions spadoises, nous rappellerons celle qui fut présentée au Salon Gris du Casino avec la collaboration du Cercle artistique de Spa: on n'y comptait pas moins de 70 oeuvres de notre artiste. Fernand Lejeune fut aussi durant des années professeur à l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les P.M.E. du Château Massart. La direction de cette école lui commanda en 1970 le plus grand des tableaux réalisés par lui (de 2,20 m sur 1,80 m), tableau qui orne le mur de l'escalier principal de l'institution. Ce tableau représente l'envol d'un oiseau majestueux. Sa présentation au public fut l'occasion d'une manifestation d'hommage à l'auteur.

Nous ne nous hasarderons pas à porter un jugement sur l'oeuvre importante de Fernand Lejeune, n'ayant aucune qualification dans ce domaine. Les lignes qui précèdent démontrent que ce peintre s'adonna à son art spontanément, sincèrement, sans vouloir plaire à tout prix, sans flatter le public dans un but intéressé. Ses réalisations ont évolué dans la poursuite d'un idéal, dans le respect d'une éthique personnelle qu'il s'est imposée.

Nous sommes heureux que par cette donation, il ait enrichi notre musée: ces cinq oeuvres rappelleront une carrière artistique qui mérite d'être évoquée.

Dr A. Henrard



### *Les séjours à Spa de Marie WALEWSKA*

De toutes les femmes qu'il connut, celle qui fit sur Napoléon Ier l'impression la plus profonde et la plus douce, ce fut, semble-t-il, Marie Walewska.

Le destin de "l'épouse polonaise" - comme les historiens l'appellent - commence le jour de l'an 1807 à un relais de poste, sur la route de Posen à Varsovie. Une jeune femme s'efforce de s'approcher de la voiture à l'arrêt qui va emporter l'empereur des Français dans la capitale de la Pologne. Duroc<sup>1</sup>, grand maréchal du palais, l'aperçoit et l'amène à Napoléon. En quelques mots, la Polonaise demande à l'empereur d'aider sa patrie à recouvrer son territoire et la liberté. Napoléon ne répond pas, mais il lui tend une rose. Et la calèche repart...

Bonaparte voulut connaître cette inconnue: après quelques recherches, on lui apprit qu'elle s'appelait Marie Laczynska; qu'elle était née à Varsovie le 7 décembre 1786; qu'elle est l'aînée de six enfants; qu'à 17 ans, sur les instances de sa mère veuve, elle avait épousé un riche voisin, le comte Anastase Colonna Walewski, veuf deux fois déjà, fort riche, mais de 49 ans plus âgé qu'elle; que trois ans plus tard, elle en eut un fils prénommé Antoine.

Ayant connu la forte impression que Marie avait faite sur leur "Libérateur", de hauts personnages Polonais - et le mari même! - la persuadèrent de se rendre à un bal<sup>2</sup> donné en l'honneur de Napoléon: les premiers voulaient la reconstitution de la Pologne et suppliaient la jeune femme de sacrifier son honneur à cette noble idée.

Après bien des résistances, Marie succombera. Puis, progressivement, elle éprouvera de l'amour pour celui qui l'avait presque forcée.

En 1808, Marie gagne Paris, où elle rencontre en secret l'Empereur. L'année suivante, celui-ci l'appellera à Schoenbrunn; puis, de nouveau, elle se cache à Paris: elle est alors enceinte<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Géraud-Christophe-Michel. Duc de FRIOUL. Général né à Pont-à-Mousson en 1172, tué près de Bautzen en 1813. Il connut Bonaparte au siège de Toulon et le suivit en Italie et en Egypte. Il fut nommé grand maréchal du palais en 1804 et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. Il participa aux batailles d'Austerlitz et de Wagram, et fut mortellement blessé en 1813 sous les yeux de l'Empereur. Louis-Philippe fit transporter ses restes aux Invalides. Dictionnaire illustré des personnages historiques français, p.123.

<sup>2</sup> Selon Guy GODLEWSKI (Un grand amour: Marie Walewska, p.594) qui cite trois témoins (la comtesse Potocka, Poniatowski et Talleyrand) et qui rapporte des propos de Napoléon à Gourgaud, c'est lors de ce bal que l'Empereur rencontra Marie pour la première fois.

<sup>3</sup> Guy GODLEWSKI, Un grand amour: Marie Walewska, p.595.

Le 4 mai 1810, elle donne naissance à un garçon, fils de Napoléon, qui s'appellera pourtant Alexandre-Florian-Joseph Colonna Walewski.

Pour se remettre de ses couches, Marie Walewska vint à Spa y prendre les eaux. La *Liste des seigneurs et dames venus aux eaux minérales de Spa l'an 1810* (n°5 du 12 août 1810) signale que "Madame la Comtesse Fasweska<sup>4</sup> est descendue au Grand Hôtel, rue de l'Entrepôt".

A la fin de l'année, la comtesse regagne Paris. Dès lors, elle vivra la plupart du temps dans la capitale de la France: elle habite d'abord une jolie maison dans la Chaussée-d'Antin, rue du Houssaie, n°2; puis elle acquiert un hôtel particulier sis au n°48 de la rue de la Victoire.

Pendant la saison suivante, la *Liste...* n°3 du 22 août 1811, nous apprend que le Grand Hôtel vient d'accueillir "Madame la Comtesse Walewska, Russe"<sup>5</sup> et sa nièce, "Madame la princesse Jablonowska, Russe"<sup>6</sup>.

Quatre années passeront avant que Spa ne revoie Marie Walewska: la comtesse vit de façon fort discrète. Masson affirme qu'"Elle ne sera pas pour Napoléon une maîtresse de passage; elle sera une sorte d'*épouse à côté* qui ne participera, à la vérité, ni aux dignités de la couronne, ni aux splendeurs du trône, mais qui occupera un rang spécial, qui sera l'ambassadrice de sa patrie près de l'empereur: *sa femme polonaise...* Aussi réalise-t-elle pour lui le type de femme tel qu'il a cru le trouver en Joséphine: la femme douce, complaisante, attentive, timide, qui n'a point de désirs, ni même, à ce qu'il semble, de volonté, qui est toute à lui"<sup>7</sup>. L'empereur ne disait-il pas d'elle: "C'est un ange; son âme est aussi belle que sa face!". Napoléon lui faisait, par mois, dix mille francs de pension; elle disposait toutefois de revenus personnels que lui assurait son mari.

<sup>4</sup> Ne nous étonnons pas de trouver le nom de Madame Walewska à ce point estrophié: la personne qui en a pris note a transcrit un nom étranger qui lui a, vraisemblablement, été communiqué oralement. Le cas n'est pas isolé: dans les *Listes...* de 1813 et 1817, nous trouvons, par exemple, le nom ZURSTRASSEN de Verviers écrit d'abord SUSTRACE puis RURFTRASSEN.

<sup>5</sup> Rappelons qu'après les trois partages de la Pologne à la fin du XVIIIe siècle, la Russie s'était emparée de la plus grande partie de ce pays.

<sup>6</sup> Selon Frédéric MASSON, Article *Le roman de Marie Walewska*, p.118, "si elle va prendre les eaux de Spa, ses belles-soeurs l'y conduisent"; cet auteur commet plusieurs erreurs en parlant de "belles-soeurs" accompagnant Marie; la belle-soeur de Marie était la chanoinesse Edwige Walewska que l'on voit mal dans le rôle de chaperon; de même, en 1810 et 1816, le seul nom de Marie Walewska est mentionné dans les *Listes des seigneurs et dames*. Ce n'est qu'en 1811 qu'est notée la présence de la princesse Jablonowska: celle-ci n'est pas belle-soeur, mais nièce par alliance de Marie (Guy GODLEWSKI, *op. cit.*, p.591).

<sup>7</sup> *Idem*, p.116 et 117.

Quand Bonaparte subit les revers de la fortune, elle voulut le consoler et lui amener leur fils Alexandre: ainsi à Fontainebleau, le soir de la première abdication, elle attendit pendant plusieurs heures d'être reçue, mais ne le fut pas...; le 1er septembre 1814, elle séjourna pendant deux jours à l'île d'Elbe; pendant les Cent jours, elle se rendit à l'Élysée et à la Malmaison...

Son mari étant décédé en 1814, la comtesse Walewska décida de se remarier: son choix s'était fixé sur le lieutenant-général comte d'Ornano qu'elle connaissait depuis 1807 alors qu'il commandait, en Pologne, un escadron de dragons. Depuis ce temps, ils avaient échangé des lettres sur le ton amical car le comte n'aurait pas voulu aller sur les brisées de l'empereur...

Philippe-Antoine<sup>8</sup> d'Ornano était né à Ajaccio en 1784; parmi ses ancêtres, on cite deux maréchaux de France; on le dit aussi cousin de Napoléon. Il se signala à Austerlitz, à Iéna et en Espagne de 1810 à juin 1812. Il fit les campagnes de France et prit part à la défense de Paris en 1814.

En juin 1812, lors d'un séjour d'une semaine à Paris, d'Ornano avait déjà demandé à Marie de l'épouser. Celle-ci avait refusé étant donné que son mari, le comte Walewski, était encore en vie.

Tel n'était plus le cas en fin de l'année 1814. D'Ornano, qui était demeuré au service de la Première Restauration, s'assura d'abord de l'agrément de Marie, puis sollicita du ministre de la guerre l'autorisation de contracter mariage avec la comtesse. Le 11 février 1815, le ministre informait le maréchal Ney qu'il avait "autorisé le lieutenant-général d'Ornano à venir passer un mois à Paris, afin de s'y marier".

Mais le "retour de l'Aigle" et les 100 Jours allaient retarder la noce; d'Ornano dut d'abord reprendre un commandement à Tours; ensuite, il entreprit une tournée afin de rassembler diverses unités. Puis il se battit en duel avec le général Bonet: les deux adversaires s'étant mutuellement blessés, il leur fut impossible de se trouver à Waterloo.

Après que cette défaite ait sonné le glas de l'Empire, que Napoléon se soit livré aux Anglais et que Louis XVIII ait retrouvé son trône, ceux qui avaient choisi de redevenir les fidèles de l'Empereur lors de son retour de l'île d'Elbe se sont trouvés l'objet des vengeances des royalistes. Certains (Brune, les Mameluks) sont assassinés par la foule; d'autres passent en jugement et sont fusillés (Ney, La Bédoyère); les officiers de l'armée impériale sont mis à la demi-solde... Plutôt que de subir des avanies, nombre de bonapartistes préféreront l'exil et choisiront de se réfugier en Belgique.

---

<sup>8</sup> Henri Heuse donne comme prénoms et nom du comte: Philippe-Auguste Cunéo d'Ornano.

D'Ornano n'avait d'abord pas été inquiété; mais, au moment où l'on allait juger le maréchal Ney, il tint, au cours d'un dîner, des propos aussi nobles qu'imprudents: certains des convives, royalistes, souhaitant vivement la mort du "Brave des braves", d'Ornano s'était écrié: "Malgré ma faiblesse (au cours du duel, il avait été grièvement blessé), je me ferais fort d'aller délivrer le maréchal dans sa prison si j'avais à ma disposition cent hommes prêts à risquer leur vie pour cette noble mission...". Dénoncé et incarcéré à la prison de l'Abbaye, le comte fut bientôt élargi et mis en congé pour se rendre à l'étranger. Le brillant commandant des dragons de la Garde impériale, "marchant avec deux cannes", se retira à Bruxelles.

Marie Walewska gagna aussi le royaume des Pays-Bas et vint à Spa pour une troisième et dernière fois: la "*Liste des seigneurs et dames...*" du 1er août 1816 indique que "Madame la Comtesse Waleuska, de Paris" est descendue à l'Hôtel de Soubise, rue du Waux-Hall. le nom du comte d'Ornano n'est pas mentionné dans ce répertoire. A-t-il voulu préserver la réputation de sa fiancée? Est-il demeuré à Bruxelles afin de régler les formalités du mariage? C'est en effet, un mois plus tard, le 7 septembre, que leur union fut enregistrée dans la capitale de la Belgique.

Les jeunes mariés habiteront à Liège pendant quelques mois. Ils avaient élu domicile, rue Mandeville, dans une grande maison sise au pied de la colline de Cointe, au-delà des actuelles lignes du chemin de fer de la gare des Guillemins. Vingt personnes étaient à leur service. C'est là que naquit, le 9 juin 1817, le deuxième enfant de Marie, le petit Rodolphe-Auguste<sup>9</sup>. Le notaire Parmentier et le docteur Anciaux, deux Liégeois, signèrent, comme témoins, son acte de naissance.

La comtesse d'Ornano souffrit bientôt de violents maux de reins et sa faiblesse devint extrême. Transportée à Paris, à sa demande, en septembre 1817, elle décède deux mois plus tard, le 11 décembre<sup>10</sup>, dans sa maison de la rue de la Victoire; elle avait trente-et-un ans.

Rentré en France en 1818, le comte d'Ornano put reprendre du service sous la Monarchie de Juillet: il réprima le mouvement légitimiste de l'Ouest en 1842. Plus tard, le comte se montra partisan de Louis-Napoléon lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Sous le

---

<sup>9</sup> Devenu adulte, l'enfant sera, sous le Second Empire, préfet de l'Yonne et membre du Corps législatif.

<sup>10</sup> C'est le jour indiqué sur l'urne contenant le coeur de Marie, urne déposée au cimetière du Père Lachaise. Frédéric Masson donne le 15 décembre pour le jour de son décès.



Tiré de  
« Le Journal  
de la France »  
n° 22, p. 591

Second Empire, d'Ornano sera sénateur, gouverneur des Invalides, grand chancelier de la Légion d'Honneur, maréchal de France. Il décède à Paris en 1863<sup>11</sup>.

Le nom de Marie Walewska aurait mérité de figurer sur la fontaine monumentale "Reine Marie-Henriette"; le joli minois de la comtesse n'aurait pas non plus déparé le tableau "Le livre d'or" de Fontaine. A-t-on voulu préserver la modestie de l'"épouse polonaise" de Napoléon? Peut-être elle-même l'aurait-elle souhaité?

A. Doms

### Documentation utilisée

- *Liste des seigneurs et dames venus aux eaux minérales de Spa l'an 1810 à 1816.*  
Nous remercions Monsieur Jean Toussaint qui nous a facilité la consultation de ces documents du Fonds Albin Body.
- Dictionnaire SEGHERS, *Dictionnaire illustré des personnages historiques français*, Paris, 1962, p.274.
- Marcel DOHER, *Proscrits et exilés de l'Empire à Bruxelles après Waterloo* in *Les cahiers historiques*, série IV, n°36, 1965, p.55.
- Comte d'ORNANO, *La vie passionnante du comte Walewski, fils de Napoléon*, Paris, 1953, p.13-38.
- Guy GODLEWSKI, *Un grand amour; Marie Walewska*, in *Le journal de la France-Deux siècles d'actualité française*, n°22, p.590-595.
- Henri HEUSE, *Pages de petite histoire - France et Wallonie 1789-1830*, Liège, 1936, p.140-141.
- Frédéric MASSON, *Le roman de Marie Walewska*, in *Lisez-moi HISTORIA?* N°45, août 1950, p.107-120.

---

<sup>11</sup> C'est l'année qu'on trouve dans le Petit Larousse. Par contre, le Dictionnaire illustré des personnages historiques français donne 1862.

### LA RECONSTRUCTION DU BOURG DE SPA APRES L'INCENDIE DE 1807

Célèbre par ses eaux et ses jeux, Spa connut à la fin du XVIIIe siècle une période faste que nous avons appelée son "âge d'or" (1), car c'est dans la seconde moitié de ce siècle que l'on vit s'élever, non seulement de luxueuses "maisons d'assemblée et de jeux", la Redoute, le Waux-Hall, le salon Levoz (2), mais également de splendides édifices comme l'hôtel de Lorraine, le Grand Hôtel (actuellement hôtel de ville), l'hôtel de Bourbon, la Chaîne d'or, etc, et bon nombre de maisons nouvelles, tandis que l'affluence d'étrangers fortunés faisait vivre une foule d'aubergistes, de domestiques et d'artisans, dont ceux qui fabriquaient les "ouvrages peints et vernis" de Spa.

La révolution sonna le glas de cette période faste. Voici ce qu'on peut lire dans un écrit de 1809: "Il est de vérité notoire que les ressources et le bien-être des habitans de cette ville résultoient uniquement du plus ou moins d'affluence d'étrangers, qui rendoient jadis ce séjour si brillant, si attrayant pour eux dans la belle saison, et où tous les plaisirs, tous les agrémens faisoient répandre l'or à profusion. Les événemens qui ont agité l'Europe depuis vingt ans ont anéanti ces ressources en tenant éloignés de nos eaux minérales tout ce qui avoit auparavant l'habitude, le besoin ou la curiosité de les fréquenter. Il en est résulté que le plus grand nombre des habitans, après avoir épuisé ce qu'ils avoient pu conserver d'épargnes et de moyens pécuniaires, ont été contraints par la nécessité de recourir à des ventes partielles et successives de leurs mobiliers pour en retenir de quoi subvenir aux besoins de leur existence, et ces ventes ont fini, chez un bon nombre, par n'en rien laisser au delà de la plus stricte nécessité".

Ce passage est extrait du Compte rendu par la Commission spéciale établie pour les incendiés de Spa (à Liège, de l'imprimerie de J.A. Latour, 1809) (pp. 25-26).

Comme l'écrit G. E. Jacob dans un article intitulé Le grand incendie de Spa du 21 août 1807, "c'est au moment où la population de Spa renaissait à peine à l'espoir aux premières années de l'Empire français, Napoléon régnant, qu'une catastrophe nouvelle fondit sur elle" (3). L'incendie, qui, par suite d'une imprudence, débuta ce 21 août dans une maison du Vieux-Spa, s'étendit non seulement à toute cette partie du bourg comprenant le Thier (la rue Collin Leloup), la Rue Neuve (rue Albin Body actuelle) jusqu'à la chapelle Leloup, mais aussi à la Rue de l'Assemblée (rue Royale), la Rue Promenade de Quatre Heures (Rue Delhasse) ainsi

qu'aux maisons situées à gauche au pied de la montagne, de même qu'à une partie de la Chaussée de Marteau.

Beaucoup des maisons sinistrées du Vieux-Spa, couvertes de chaume, étaient occupées par des cultivateurs dont la moisson était recueillie ainsi que de tourbe récoltée pour le chauffage des habitations. L'incendie, attisé par un vent violent, réduisit en cendres 195 maisons ou écuries appartenant à 142 propriétaires ou occupées par 59 locataires.

Le préfet du département de l'Ourthe, Micoud-d'Umons fut aussitôt mis au courant du sinistre (4). Voici la lettre, datée du 22 août, qu'il adressa au maire de Spa, M. Xhrouet: "A peine ai-je été instruit, monsieur le maire, du désastre qui met le comble à la misère de vos infortunés concitoyens, que je me suis décidé à venir vous apporter toutes les consolations qu'il est en ce moment, en mon pouvoir de vous donner. Je serais arrivé plutôt, monsieur le maire, mais je n'ai été informé qu'à 8 heures du matin aujourd'hui, et j'ai dû devoir rendre compte au gouvernement du terrible événement dont les habitants de Spa sont les malheureuses victimes.

Je lui ai peint leur situation affreuse; je lui ai dit qu'ils ont le plus pressant besoin de secours extraordinaires, qu'aucune commune de l'Empire n'a plus de titres à la bienfaisance que Spa, et j'ai tout lieu d'espérer qu'il sera promptement fait droit aux demandes. Avant de quitter Liège, j'ai cru devoir faire un appel à la générosité et à la bienfaisance des habitants du département de l'Ourthe, je leur ai fait sentir qu'ils doivent considérer le mal qui vous accable comme s'il leur étoit personnel. Je connois trop vos bons et généreux concitoyens pour douter de leur disposition et j'emploierai toute mon influence pour que cet appel obtienne de grands et prompts résultats. Vous communiquerez cette lettre aux habitants de Spa. Je suis, monsieur le maire, votre très humble serviteur. Micoud d'Umons (5)

Voici ce qu'écrivit le secrétaire de la commission spéciale instituée pour la distribution des secours aux incendiés, dans une lettre à l'adresse de tous les bienfaiteurs qui par leurs dons ont contribué au soulagement des victimes de l'incendie, lettre qui commence par décrire l'état d'abattement de stupeur où tous avaient été plongés: "Au flagrant du désastre et marchant sur les débris toujours enflammés et brûlants de nos édifices et de tout ce qu'ils contenoient, le respectable chef de notre département se trouvoit parmi nous, et ses paroles de consolation, ses assurances de secours -aussitôt réalisés par lui même - ses promesses de rétablissement de nos habitations avoient calmé les déchirements du désespoir qui s'était emparé de nous.



DÉPARTEMENT DE L'OURTE.

Luxemburg, le 22 août 1807  
LE PRÉFET, *Membre de la Légion d'honneur,*

Monsieur le Maire de Spa,

Après avoir été instruit, Monsieur le Maire, du désastre qui met le comble à l'amère douleur de vos infortunés concitoyens que je me suis dévoué à venir vous apporter toutes les consolations qui est, en ce moment, en mon pouvoir de vous donner.

Je serais arrivé plutôt, Monsieur le Maire, mais j'en ai été informé qu'à 8 heures du matin aujourd'hui, et j'ai

à l'heure  
Du rendre compte au gouvernement  
Du terrible événement dont les habitants de Spa font les malheureuses victimes.

J'en ai peint la situation affreuse ; j'en ai dit qu'il y a le plus pressant besoin de secours extraordinaires ; qu'aucune commune de l'empire n'a plus de titres à la bienfaisance que Spa, et j'ai tout bien demandé qui sera promptement fait droit à mes demandes.

avant de quitter Liège

Monsieur de Périgny, sous préfet de notre arrondissement qui, par sa proximité de nous, l'avoit précédé, le secondoit des mêmes soins et des mêmes sentimens à notre égard. L'un et l'autre parcouroient, à plusieurs reprises, pendant la nuit et la journée suivante, les quartiers embrasés, et ne quittèrent l'endroit qu'après s'être assurés que l'incendie ne pénétreroit point au delà des points où il s'étoit arrêté, parce que la rapidité des flammes avoit rendu vains tous les efforts et tous les moyens qu'on auroit cru et voulu lui opposer.

Dès avant son départ de Liège pour se rendre à Spa, Monsieur Micoud d'Umons avoit appelé, avec les expressions les plus touchantes, tous les habitans de son département à notre secours, et à peine de retour à son hôtel, il a étendu la même invitation à tous nos voisins. Ses plus pressantes instances ont été adressées au pied du trône de notre auguste monarque.

Il s'étoit à peine écoulé quelques jours qu'à sa voix, à ses prières, à ses sollicitations, toutes les âmes ont été pénétrées de sensibilité et de pitié sur notre malheur, et d'une extrémité, pour ainsi dire, de l'Empire à l'autre, une bienfaisance universelle s'est développée et épanchée pour soulager et réparer nos maux" (6).

Dans une lettre adressée au maire et datée du 25 août, le préfet écrit ceci: "J'ai cru qu'il étoit convenable que vous écrivissiez au nom de vos concitoyens aux personnes riches et charitables qui ont fréquenté Spa. En conséquence, j'ai fait imprimer 500 exemplaires d'un modèle de lettre que vous trouverez ci-joint. Revoyez de suite, monsieur le maire, les anciennes listes des étrangers qui sont venus à Spa à diverses époques. Choisissez ceux d'entre eux qui jouissent d'une grande fortune et surtout ceux dont la philanthropie est connue" (7). Nous verrons en effet que c'est principalement grâce aux efforts déployés par ce préfet que l'on vit affluer des dons venant, non seulement des communes du département de l'Ourthe, mais aussi de la plupart des départements français.

Le compte des premiers secours accordés aux incendiés de Spa nous apprend que le 23 août déjà 4518 francs 38 cent. avoient été reçus, dont 1200 du préfet, 300 de M. de Montmorency, 400 de M. Mercy d'Argenteau, 600 de M. le chevalier de Beyers, et le reste d'une vingtaine d'autres donateurs de sommes moins importantes (8).

Ces premiers dons permirent de délivrer aussitôt des secours en argent à 184 personnes, ainsi que des pains qui en grande partie venaient de Theux. Le secours en argent étoit pour 4 personnes de 3 florins, de 5 florins pour 24 personnes, de 10 pour

51 personnes, de 12 pour 23 personnes, de 15 pour 30 personnes, avec un maximum de 20 florins pour 52 personnes. Le premier compte rendu par l'ancien maire Lezaack donne le nom de tous les bénéficiaires de ces premiers secours, ainsi que la somme perçue par chacun d'eux. Des pains furent également distribués les 24 et 25 août, ce qui fait que le total des pains délivrés fut de 717.

Dans une lettre datée du 27 août, conservée dans les archives communales (correspondance), le préfet écrit qu'il approuve la distribution de pains, mais qu'il faudra en établir une comptabilité précise. Il convient d'apporter la plus grande économie dans ces distributions et de chercher les moyens de nourrir les nécessiteux en établissant des soupers à la Rumfort, car il s'agit de cicatrizer leurs plaies et toutes les ressources doivent être réservées à cet effet. Il est essentiel, écrit-il encore, de prévenir les vols par une surveillance continue et à cet égard, il faut requérir les gendarmes qui, dans cette circonstance, doivent montrer plus de zèle.

C'est certainement l'ancien maire Lezaack qui a rédigé un très intéressant rapport que nous avons trouvé à la bibliothèque de Spa dans la farde n°312 du fonds Albin Body.

Ce document ne comporte ni signature ni date, mais a certainement été écrit peu de temps après le désastre qui avait frappé Spa.

L'auteur y expose les mesures à prendre en faveur des habitants privés de logement et de moyens d'existence et rappelle en outre celles qui avaient été prises en 1788 lorsqu'un hiver très rigoureux avait fait craindre une disette générale chez les Spadois les plus démunis.

Il fait allusion aux collectes provoquées par le préfet de l'Ourthe et préconise d'établir une commission spéciale distincte du conseil communal, du bureau de bienfaisance et de toute autre administration, et qui ne dépendrait que du préfet. A la fin de ce rapport, il déclare mettre gratuitement à la disposition de cette commission un emplacement entouré de murailles dont les édifices ont été consumés par l'incendie, afin d'y établir un dépôt de houille.

Voici le texte de ce document: "Il est quatre objets auxquels il est indispensable de pourvoir pour les malheureux incendiés de Spa: couvert, aliment, vêtement et chauffage.

Aussi longtemps que durera une température peu rigoureuse, ils trouveront encore de quoi s'abriter, mais dès que le froid se fera sentir, il ne s'agira plus de pouvoir exister sans asile ni travailler dans l'intérieur sans chauffage, et alors il faudra des locales (sic) à cet effet. Déjà plusieurs familles occupent les petites places et les cellules du ci devant couvent des

Capucins (9), et d'autres sont recueillies chez differens particuliers, mais la grande majorité n'a encore d'abri que pour la nuit.

L'aliment de cette très grande partie ne peut être, comme on le sent bien dans le moment actuel, que du pain, car où pourroit-elle faire le moindre potage? et la destruction de plusieurs fortes boulangeries le rend encore assez rare sans cependant manquer.

Le vêtement de la plupart se réduit à ce qu'ils se sont trouvés avoir sur le corps, ainsi dans l'état de chaleur de l'atmosphère une chemise, une culotte, chez quelques uns une veste, par ci par là des bas, des souliers constituaient chez la classe ouvrière tout ce qu'elle possède.

Le chauffage est anéanti, celui des sept huitièmes des habitans consiste en tourbes, jamais il n'en avait été extrait autant des fanges et ramené que cette année parce que les chaleurs et la sécheresse en avoient facilité le travail. Le Vieux Spa en était comblé et assez généralement servoit de magasin de cette denrée pour le reste, le feu a tout consumé.

On estime que quatre années réunies depuis un siècle n'avoient point donné autant de grains que la quantité que l'on trouvoit récoltée et engrangée dans la partie incendiée, parce que c'est là qu'étoient les trois quarts et plus des granges, des étables et des écuries, tout est la proie des flammes et 2 à trois mille brebis et moutons sont absolument sans bergerie.

Comment suppléer à ces objets ou plutôt en remplacer le nécessaire? au moyen de l'argent qu'on recueillera de la Pitié et de la Bienfaisance- oui sans doute, mais non point en le distribuant indistinctement en nature à chaque individu, car il est ici dans les habitudes du petit peuple de ne pas savoir faire emploi de l'argent qui lui survient de cette manière ou par une aventure quelconque ou de l'employer avec peu d'utilité, il en est tels qui d'un écu de six francs ne feront qu'un bon régal, d'autres qui s'en gorgeront d'eau de vie, de caffè, de gâteau, de pain blanc ou en un mot de quelque friandise au lieu de s'en procurer d'autre aliment qui les nourriroient quatre à cinq jours ou d'une chemise qui les couvriroit.

Pour y parer, on pourroit, me paroît-il calculer d'après le nombre d'individus à alimenter la quantité de grains nécessaire et comme je la crois assez conséquente pour entretenir le travail journalier d'un boulanger et le service d'un four, je serais d'avis d'établir quelque local propre à cet effet.

Je rappellerai pour exemple en ce point ici ce qui eut lieu dans l'hiver rigoureux 1788 à 89, qui dès son commencement fit craindre une disette générale chez les pauvres gens.

Je fus engagé par quelques personnes à faire une collecte de secours pour leur fournir du pain, du chauffage et d'autres objets de premier besoin. Cette collecte produisit de quoi

remplir leurs intentions pendant 4 à 5 mois. Tous les détails originaux sont encore dans mes mains mais confondu dans ce qu'on a écarté pour le sauver des flammes de manière à ne pouvoir les récupérer pour le moment.

Quoi qu'alors administrateur de la communauté, j'établis une espèce de régie particulière pour cette opération; l'un fut fait dépositaire des fonds, un autre dirigea l'achat des grains, la fabrication du pain, l'achat des fagots, de pommes de terre etc, et tenoit registre des distributions qui s'effectuoient de deux ou de trois en trois jours en présence de deux échevins de la Cour (trois particuliers vivent encore, je n'en étois que le surveillant)

Chaque chef de famille recevoit à chaque distribution un pain, deux fagots et proportionnellement en raison du nombre des enfants ou individus composant la famille.

Des secours en numéraire étoient uniquement donnés à domicile à d'honnêtes familles qui ne pouvoient être assujetties à venir recevoir avec la foule, et cette institution fit écouler l'hiver avec tranquillité et sans disette. Si alors la charité des seuls habitans de Spa suffit pour opérer ce Bienfait, à combien plus forte raison ne trouvera-t-on pas dans une Bienfaisance générale des moyens d'en faire davantage.

Assurément la réunion des collectes provoquées par Monsieur le Préfet va produire un fond de secours considérable; il faut et je dis qu'il faut qu'il en demeure le dépositaire pour qu'au fur et à mesure qu'il sera question d'en détacher, l'emploi de chaque portion qui en aura été consommée soit vérifiée et constatée par son approbation.

Je propose à ce dernier effet d'établir une commission spéciale absolument distincte du conseil communal, du Bureau de bienfaisance et de toute autre administration-commission ad hoc qui ne ressortiroit que de M. le préfet qui en organisera la forme et le fonctionnement.

Du pain, des pommes de terre, quelquefois du lard, un peu de viande, du vêtement, du chauffage, du secours en numéraire à domicile convertis par M. le préfet sur les renseignements qui lui seront donnés de la qualité et de la situation de certaines familles-un chauffoir public dans l'église isolée des Capucins ou l'on pourroit faire transporter leurs moulins à filer la laine, leur en fournir même sous la direction, garantie et inspection de la commission- autant dans l'arrière choeur, dans la sacristie et dans le réfectoire, dans les cuisines des chaudières pour y donner des soupes, tel seroient les objets dont le tems, pour donner cet aperçu ne me permet pas de présenter les détails d'exécution.

Aux objets que j'ai indiqués comme indispensables à procurer aux incendiés, il faut ajouter les instrumens nécessaires pour la filature de la laine à la main, tels que moulins,

dévidoirs, gardes, etc. parce que la filature étant l'occupation d'hiver et l'on pourroit dire à peu près constante de la presque généralité des habitans du Vieux Spa, il importe de les laisser le moins de tems possible dans l'inactivité, surtout lorsque l'on considère que c'est de ce seul travail que leur parvenoit leur peu de ressources en argent, la rapidité des flammes n'ayant permis à aucun ou à très peu de ces malheureux de rien sauver de ces objets, il leur faut des chevalets à trier la laine, des gardes, des dévidoirs, des moulins à filer.

Les moulins coûtent 50 sous du pays

Le chevalet ----- 70 à 80

Les gardes ----- 40

Les dévidoirs ---- 50 à 60

mais ces trois derniers objets peuvent alimenter le service de 5 jusqu'à 8 moulins à filer, de sorte que les réunissant dans un local, il se trouveroit une épargne des trois quarts sur la depense.

Le chauffage ne peut se procurer avec économie que par de la menue houille, qui au prix de 10 à 12 sous la mesure (ou stiers) fournira de quoi se chauffer par cette quantité pendant trois jours. Il faudra à cet effet un magasin pour la déposer et en délivrer sous la surveillance d'un inspecteur proportionnellement au besoin de chaque famille qui sera dans le cas de se pourvoir d'un domicile. Le chauffoir public en épargnera une forte partie.

J'offre pour la dépôt de cette houille un enclos de murailles dont les édifices sont consumés par l'incendie, que l'on pourra fermer au moyen du remplacement de la porte d'entrée et qui, placé à l'extrémité de l'endroit, ne laisse aucune inquiétude ni moyen de rien distraire, et je l'offre gratuitement - aucun magasin de houillerie ne présente un meilleur emplacement".

Le premier septembre 1807, Micoud-d'Umons décida d'établir une commission spéciale composée de cinq propriétaires choisis par lui. Sa mission était de rechercher les moyens de satisfaire aux besoins des victimes de l'incendie, et ensuite de soumettre ses vues sur les dispositions à prendre pour la reconstruction des habitations détruites.

Notons que le préfet insiste sur le fait qu'il "faut saisir l'occasion qui se présente pour multiplier dans Spa les avantages et les agrémens qui y attirent les étrangers".

Dès qu'un plan définitif aura été adopté, l'exécution en sera confiée à la commission, sous la direction et la surveillance du préfet et du sous-préfet.

La commission mise en place le 15 septembre se composait, outre du maire Xhrouet, de messieurs De Leau-Seraing, avocat, Hanster, médecin, Guillaume Culot, rentier, Taziaux, vicaire à Spa et Richard Dewaide. Selon les instructions données par le préfet, il fallait procurer aux incendiés restés sans ressources des aliments, le vêtement, du chauffage, le couvert et surtout du travail, mais il ne devait s'agir que de l'absolu nécessaire, et la plus grande sévérité devait présider aux distributions que la commission serait dans le cas de faire.

En ce qui concerne la reconstruction, écrivait le préfet, il ne faut rien précipiter. Dès qu'un plan aura été arrêté, il faudra rassembler dans un local convenable les matériaux nécessaires pour bâtir. La commission envisagera la possibilité de faire cuire des briques avec de la tourbe abondante dans les environs de Spa, ainsi qu'aux moyens de se procurer la chaux et les pierres de construction. La paille ne pourra plus être employée pour la toiture des maisons. Pour le bois, on fera appel à la bienveillance du gouvernement et en ce qui concerne les charriages, à la générosité des cultivateurs voisins.

Le 25 septembre, la commission soumet au préfet les mesures décidées. Elle a fait publier "au son de la clochette" et afficher à l'hôtel de ville l'invitation à ne rien distraire des décombres des édifices brûlés. Il s'agit, après avoir adopté le plan de reconstruction, de procéder au déblaiement afin d'établir les nouvelles directions des édifices, et de construire les fondations. Les briques et pierres brutes encore propres à la bâtisse seront transportées dans des locaux convenables, de même que celles calcaires pour en faire de la chaux.

On emploiera comme manoeuvres autant que possible des incendiés, ce qui dispensera de les alimenter et sera une source d'économies. En ce qui concerne le chauffage, on achètera de la houille à Liège. Pour les aliments, la nourriture du peuple consiste en pain, pommes de terre, et un peu de viande de porc et de lard. Le pain se compose de seigle qui se trouve dans les environs et de froment qui provient de Liège ou d'Aubel. Le prix pour une mesure qui rend dix pains de 7 livres est de 11 à 12 sous et demi. Quant aux vêtements, il faut des étoffes en laine pour les femmes, du gros drap pour les hommes ainsi que des toiles de chanvre et des sarraux de toile bleue à chercher aux prix les plus bas à Liège. Le cuir viendra des tanneries de Stavelot et Malmedy. Outre les personnes sans ressources qui se sont présentées à la commission pour recevoir des aliments, il en est d'autres qui se sentent humiliées de recevoir de l'aide. Il convient de les rechercher et de donner à celle-ci le nom d'une noble bienfaisance ou de la simple amitié plutôt que d'aumônes.

Le calcul des aliments supputé par tête était de 38 centimes pour un homme et de 19 centimes pour un enfant en pain, pommes de terre et lard, ce qui fait que pour une famille composée d'un père, d'une mère et d'un enfant, l'aide était de 28 fr 50 par mois de 30 jours.

Par un arrêté en date du 3 octobre, le préfet décida qu'à partir du 10 de ce mois, il serait mis mensuellement pendant 180 jours à la disposition de la commission une somme de 4937 fr. 50 cent. pour aliments et chauffage pour les personnes comprises dans la liste arrêtée le 27 septembre. A la fin de chaque mois, la commission devait rendre au sous-préfet et celui-ci au préfet un compte détaillé de la somme employée. Le nombre des individus dénués de ressources était de 444.

Le 7 octobre, la commission décida de répartir entre ses membres les différentes tâches dont ils seraient chargés. Elle désigna M. Taziaux pour suppléer le caissier M. Hanster qui recevait les fonds provenant du receveur particulier de l'arrondissement de Malmedy. M. Culot fut chargé de l'achat des étoffes, des pommes de terre, des grains, et de la houille, le vicaire Taziaux du dépôt des grains et de la distribution de pains et autres aliments, M. Richard du dépôt de houille et de sa distribution, ainsi que de celle des vêtements. A M. Gilles Duchesne revenait la responsabilité du dépôt des étoffes pour vêtements et de la fabrication de ceux-ci et à M. De Leau-Seraing incombait la rédaction des écritures, le rapport des comptes particuliers et du compte général ainsi que la surveillance des ouvriers.

Chaque lundi, les membres, à tour de rôle, relevaient le nom des ouvriers dont le paiement avait lieu le dimanche, après la séance consacrée à la liquidation des objets de la semaine précédente (10). Le salaire des manoeuvres en temps d'hiver était de 72 centimes pour les hommes et de 48 à 60 centimes, selon l'âge, pour les enfants en dessous de 15 et 14 ans. Les demandes ou réclamations éventuelles des incendiés devaient être remises par écrit à la séance du jeudi.

Le déblaiement des ruines, qui primitivement avait été calculé pour deux mois de travail par 30 manoeuvres et 6 charretiers dura depuis la mi-novembre 1807 jusqu'en mai 1808 en employant jusqu'à 120 ouvriers et 14 charretiers à la fois, ce qui fait que la généralité des hommes de travail dont les maisons avaient été incendiées furent occupés.

L'économie ainsi réalisée, étant donné que les secours en numéraire furent relativement peu élevés et distribués seulement à ceux que l'âge ou la maladie rendaient incapables de travailler, permit de couvrir les frais supplémentaires encourus notamment pour l'achat de vêtements, de couvertures en laine ou en chanvre. Des "moulins à filer la laine" furent fournis



dans 72 ménages. Du grain pour l'ensemencement des terres fut distribué à 131 personnes. L'évaluation des grains et fourrage perdus avait été établie en fonction de la quantité de terres et de prairies tenues en culture par des propriétaires ou locataires.

A titre d'exemple, un habitant déclara avoir perdu 900 gerbes de blé évaluées à 42 centimes, 15 cents de fagots à 12 livres le cent, 60 pesées de chacune 64 livres de foin à 25 bb Liège et 12 voitures de chauffage en tourbes à 6 florins ou 7 livres 20 cent par voiture. L'évaluation des maisons sinistrées fut faite sous la direction de quatre membres de la commission par trois experts, à savoir un maître-maçon, un maître menuisier et un arpenteur géomètre.

Quant au mobilier, l'estimation faite allait de 6.000 francs jusqu'à 50 ou 25 francs, car le mobilier de beaucoup d'habitants du Vieux Spa ne se composait le plus souvent que d'une mauvaise table, deux ou trois escabelles, quelques écuelles et de la paille pour grabat. On constate cependant que dans le tableau des sommes versées, certaines pertes en mobilier sont plus élevées: 16500 francs (deux fois), 10450 frs (deux fois), 8.000 frs, 7.000 frs.

Pages 21 à 26 du rapport de la commission (pièces justificatives), on trouve pour les propriétaires et locataires le montant des pertes en foncier et mobilier, les sommes allouées pour le premier acompte et le montant restant à payer.

Ces allocations concernent 277 propriétaires et locataires. En ce qui concerne l'évaluation des pertes, les montants les plus élevés sont de 38.000 frs, dont 8.000 en mobilier (pour un cultivateur), 32.000 dont 6.000 en mobilier, 26.000 dont 6.000 en mobilier, 25.000 dont 5.000 en mobilier, 18.000, 17.000, 15.000 dont 13.500 en mobilier (pour un négociant), 14.500. Le total des dommages est estimé à 908.934 frs.

Dans les pièces justificatives, on trouve des exemples de divers formulaires de paiement pour salaire des manoeuvres, livraison de houille, secours en argent à des vieillards ou des malades, etc.

Le numéro 13 de cette série donne pour un compte particulier le détail de la livraison de chaux, briques, poutres et bois de construction pour une première distribution à un des incendiés.

La valeur des bois était fixée par un expert et ils étaient marqués pour s'assurer qu'ils n'étaient pas revendus. Les allocations se faisaient en plusieurs fois au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La première allocation était accordée avec livraison de briques et de chaux pour monter les murs et les cloisons à un mètre au dessus du niveau du sol, la seconde

après cette première construction, la troisième quand les appuis des fenêtres de l'étage étaient placés et la quatrième après la mise de la toiture. En ce qui concerne les briques, on voit noter en mai 1808 un paiement de 240 livres à M. F. Antoine à compte du prix de son terrain pour cette fabrication, et début juin un paiement de 120 livres au sieur Lezaack pour la prise de son coup d'eau à employer aux briques, plusieurs versements au repreneur de la fabrication de briques et l'achat de houille à cet effet, ainsi que pour la chaux. En juillet et août 1808, on paie le remblaiement de plusieurs terrains où on avait fabriqué les briques. Des paiements sont aussi effectués pour les ouvriers travaillant à l'ardoisière. Un document au fonds Albin Body (farde 243) concerne la conduite à suivre pour la fabrication des briques. Un autre cahier conservé dans la farde 243 se rapporte à l'adjudication de l'exploitation de 1922 arbres coupés et débranchés dans les forêts communales, à savoir 940 arbres en Mambaye, 379 au Thier des Tonnières, 80 dans la Taille du mauvais pouhon, 449 en Lincheri et 74 au Prangeleux des tailles.

L'état général des dépenses de la caisse de la commission mentionne pour la période du 18 août 1807 au 10 décembre 1808 le paiement du salaire des manoeuvres et charretiers employés au déblaiement, les frais pour abattage de chênes dans les bois communaux, et leur transport, celui des livraisons de houille pour la briqueterie ou le chauffage, les frais d'achat de brouettes, marteaux à briser les pierres pour chaux et autres ustensiles ainsi que les achats de seigle, pommes de terre, vêtements, aunes de toile pour chemises, moulins à filer la laine, etc.

A la fin du rapport daté du 1er juin 1809, on lit que la commission a payé:

- 1) les frais d'abattage et de transport des chênes.
- 2) la fabrication de 1280 mille briques, ce qui, en comprenant les frais imprévus pour le conduite des eaux et ceux du remblaiement des terrains, a coûté plus de 13.000 livres.
- 3) la fabrication de chaux pendant cinq mois.
- 4) les frais de remblaiement des promenades par les menus décombres des maisons incendiées et ceux de la plantation de l'avenue du Marteau.
- 5) les frais d'administration, d'expertise et d'arpentage, plans des terrains, frais de correspondance, etc.
- 6) la continuation des travaux pendant six mois au lieu de deux avec jusqu'à 120 manoeuvres et 14 charretiers.
- 7) l'emploi de différents ouvriers pour le placement ou déplacement des bois de construction, délivrance des briques et de la chaux, etc.

En ce qui concerne le plan de reconstruction, celui-ci avait été dressé par M. Hebert, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département. Suivant les recommandations du préfet, on fit disparaître le coude qui défigurait la rue de l'Assemblée, laquelle fut également élargie et alignée sur l'avenue du Marteau, ce qui nécessita certaines expropriations. En ce qui concerne cette avenue, on voit mentionner le 1er décembre 1807 le transport de Chênée à Spa de 205 tilleuls et le 12 février 1808, de 60 tilleuls.

Le rapport signale en outre qu'en septembre 1808, le préfet avait transmis au ministre de l'intérieur les devis et détails estimatifs du plan adopté et de la dépense à faire pour la construction de voûtes sur le ruisseau du Wayai.

Dans leur étude sur le développement urbanistique, architectural et artistique de deux villes d'eaux de Belgique, Spa et Ostende, P. Lombaerde et R. Fabri, rappelant l'incendie de 1807, écrivent que l'ingénieur en chef du département de l'Ourthe présenta comme projet la création d'une nouvelle grande place polygonale au carrefour de la Promenade de Sept heures, de la Rue de l'Assemblée et de la Rue du Vieux Spa. Ce plan ne fut pas réalisé et en 1809, l'arpenteur géomètre Lambert Lohet établit un nouveau plan. On trouvera dans Histoire et Archéologie Spadoises (n°40, décembre 1984, pp. 163-164) des détails sur ce projet urbanistique, ainsi que deux plans, dont l'un montre la rectification de l'Avenue du Marteau à son entrée en ville, qui fut rendue possible grâce à des expropriations.

Le calcul des rentrées en argent et celui des dépenses fit paraître une économie de 44.860 frs 78 centimes. Sur proposition du préfet approuvée par l'empereur à Bayonne en date du 31 mai 1808, une partie de cette somme, à savoir 7142 frs fut répartie entre les propriétaires de plusieurs points du département de l'Ourthe qui avaient également souffert d'incendie, tandis que la somme restante, soit 37.718 frs 73 centimes fut partagée entre les 182 propriétaires et les 59 locataires spadois.

Venons-en maintenant à l'origine des dons reçus en faveur des incendiés spadois. Nous avons vu déjà que dès le lendemain de l'incendie, des dons avaient été reçus du préfet et de différents bienfaiteurs, ce qui avait permis une première distribution de pains et de secours en argent. On lit dans une lettre datée du 28 août, conservée dans les archives communales, que le maire de la ville de Verviers a ouvert une souscription pour secourir les incendiés et que celle-ci s'élève déjà à 6.000 frs avec l'espoir d'atteindre 7.000 frs.

On ne saurait assez souligner ici l'importance du rôle joué par le préfet Micoud-d'Umons. Comme nous l'avons vu, il avait même suggéré de revoir la liste des étrangers ayant fréquenté Spa susceptibles d'accorder des dons.

Dans les notes qui accompagnent une épître en vers relative à l'incendie de Spa écrite par Bassenge, celui-ci, après avoir fait l'éloge de Spa dont il vante le site romantique, décrit comment avec une effrayante rapidité, une grande partie du bourg a été détruite. Il fait ensuite en termes dithyrambiques l'éloge du préfet. Voici ce qu'il écrit: "A peine les premières rumeurs de l'incendie arrivent à Liège; voler vers eux, mêler ses larmes aux leurs, prodiguer à tous des soins vraiment paternels, porter la consolation au milieu de leurs ruines embrasées, rappeler dans leurs âmes navrées la douce et rassurante espérance, présenter au département, à toutes les communes, à tous les citoyens le tableau de ce terrible désastre; exciter tous les coeurs à la bienfaisance et, le premier offrir son tribut; avertir l'autorité supérieure, invoquer avec énergie sa toute puissante bienveillance pour les intéressantes victimes... tout cela fut, pour Mr Micoud-d'Umons l'affaire d'un jour, d'un moment. J'en atteste aussi une aussi heureuse activité. Spa sera soulagé, réparé, embelli, et les Spadois béniront le nom de leur généreux consolateur" (11).

Notons que ce passage a été reproduit au début du compte rendu par la commission établie pour les incendiés de Spa, après un préambule dans lequel, à propos de ce qui a été fait en faveur des victimes de ce désastre, on lit que ce n'est que rendre justice à la vérité que de dire tout ce qui est dû à monsieur Micoud-d'Umons, préfet du département.

On trouve dans ce rapport un état détaillé des sommes versées en espèces aux caisses du receveur général du département. Outre des dons provenant des maires, curés, desservants et autres personnes du département de l'Ourthe, dons dont on trouve le montant et la date, on lit la liste de ceux transmis par les préfets d'autres départements, non seulement de Belgique, mais aussi de France.

Nous reproduisons la lettre, datée du 24 septembre 1807, envoyée par Desmousseaux, préfet de la Haute-Garonne aux sous-préfets et maires de ce département. Il faut noter que Desmousseaux avait été le prédécesseur de Micoud-d'Umons à Liège, et connaissait très bien Spa.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.

INCENDIE DE SPA,  
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OURTHE.

Le *PREFET* de la Haute-Garonne, membre de  
la *Légion d'honneur*,

A *MM. les Sous-préfets et les Maires du Départ.*

Toulouse, le 24 Septembre 1807.

MESSIEURS, les Journaux vous ont appris qu'un incendie allumé par la foudre avait détruit la presque totalité des habitations du bourg de Spa ; qu'il avait en outre consumé les récoltes, les approvisionnements et le mobilier précieux qu'elles renfermaient.

Cet événement affreux a fait passer subitement de l'aisance au dénuement le plus absolu deux cents familles de ce bourg, célèbre et par la salubrité de ses eaux, et par l'élégance de ses constructions.

Ces familles sont maintenant sans vêtements, sans asile et sans PAIN.

Le Gouvernement s'occupe d'adoucir le sort de ces victimes infortunées d'un malheur inévitable ; mais dans une circonstance aussi funeste, elles doivent également compter sur les secours de tous les amis de l'humanité souffrante, sur celui de tous les Français.

Je vous invite en conséquence, Messieurs, à faire faire dans vos Communes respectives des collectes en faveur des malheureux habitans de SPA ; les produits en seront recueillis ou par vous, ou par votre Adjoint, ou par le Secrétaire de la Mairie, ou par toute autre personne que vous autoriserez à cet effet. Ces produits seront ensuite re-

mis, sous récépissé, au Percepteur du Canton, qui les fera parvenir sans délai au Receveur particulier de l'Arrondissement, et ce dernier les versera dans la caisse du Receveur général à Toulouse, qui les fera passer à son collègue de L'OURTHE.

La liste des personnes qui auront contribué dans chaque Commune à cette œuvre de bienfaisance devant être publiée, MM. les Maires la feront parvenir à leurs Sous-préfets respectifs, qui voudront bien me l'adresser de suite.

Une semblable invitation est faite dans tous les départemens de l'Empire ; et je me plais à croire que celui de la Haute-Garonne, dont les habitans se distinguent par une si noble et si touchante sensibilité, ne sera pas le dernier à répondre à la voix sacrée du malheur !

Je me plais aussi à croire, Messieurs, que vous emploierez toute l'influence que vous donnent vos fonctions et vos vertus, pour déterminer les offrandes de vos Administrés, et que vous mettrez un vif empressement à les faire parvenir à la caisse du Receveur particulier de votre Arrondissement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

*Signé* DESMOUSSEAUX.

Remarquons qu'il écrit que l'incendie avait été allumé par la foudre, ce qui est inexact car dans la liste des secours accordés aux incendiés, on lit au sujet de Henri Demaret (n° 473): "maison qui a répandu l'incendie " (12).

Desmousseaux parle également du mobilier précieux des habitations incendiées, ce qui n'est pas le cas du mobilier des masures du Vieux Spa. Cependant, certaines maisons situées en dehors du Vieux Spa devaient posséder un mobilier plus riche. Voici ce que Bassenge écrit à propos de l'incendie: "Outre le vieux Spa tout entier, demeure de la classe attachée aux travaux journaliers, la moitié de la grande et belle rue de l'Assemblée, toute celle le long de la rivière en sortant de la promenade dite de sept heures, comprenant des hôtels importants, des maisons considérables, des magasins, furent consumées, les meubles les plus précieux anéantis. J'ai rendu compte de la perte de l'intéressant cabinet d'histoire naturelle et minéralogique de Mr Wolff" (13).

Des dons très importants furent faits dès septembre 1807 par plus de 80 loges maçonniques, dont La Parfaite Intelligence de Liège, la Constance de Maastricht, les loges de Bruges, Tournai et Mons, mais aussi celles de toutes les régions de France, ainsi que celles de Prum, Mayence, Francfort, Trèves et Düsseldorf.

Un petit livre conservé à la bibliothèque Albin Body, avec sur la couverture La Loge de l'Indivisible à l'Orient de Spa 5804, ère vulgaire de l'Empire an 12, dont l'auteur est certainement De Leau-Seraing, membre de la loge spadoise, donne le texte d'une supplique adressée à l'empereur Napoléon, l'implorant d'accorder le revenu des jeux de Spa en faveur des incendiés spadois.

Après avoir déclaré que "chercher et opérer en tout le bien de ses semblables sont les premiers principes des institutions maçonniques", l'auteur de ce livret écrit que "l'impératrice a vu dans ses jours de prospérité ce séjour que l'empereur Joseph II qualifia en le visitant du titre de café de l'Europe". Il rappelle ensuite que "les propriétaires des établissements destinés ici aux assemblées, aux bals et aux spectacles, en un mot à la réunion et aux plaisirs des étrangers, remettoient volontairement chaque année à la disposition du gouvernement de Liège une certaine rétribution qui fut dans les dernières années employée par le Princes qui gouvernoient à l'augmentation de places pour les aveugles et les incurables dans les hospices qui leur étaient destinés. Il serait dans les principes de l'équité", ajoute-t-il, "que cette rétribution, produit des propriétés et de l'industrie de quelques-uns des habitants de cette commune s'appliquât à ses

besoins, disons aujourd'hui à la réparation de ses ruines et par la suite à son embellissement". Rappelant ensuite que le créateur de l'Empire russe, le tsar Pierre Ier avait embelli Spa d'un monument pour y éterniser la mémoire de sa reconnaissance envers les eaux minérales par lesquelles il avait récupéré sa santé, l'auteur exprime l'espoir que Bonaparte, restaurateur de l'Empire français verra signaler l'ouverture de son règne en faveur de Spa en relevant ses ruines.

A la suite de cette supplique, l'auteur signale que de son côté, l'adjoint au maire de Spa a également supplié l'empereur d'accorder au profit la commune de Spa la rétribution de l'octroi des jeux dans une proportion qu'il lui plaira de déterminer. Cette demande, signée F. Antoine, qui commence par rappeler que l'empereur a déjà accordé à la ville d'Aix les avantages de la rétribution des jeux qu'elle percevait autrefois, est reproduite à la fin du petit livre de la loge.

Le but recherché fut atteint, car dans le compte rendu par la Commission (14), on voit reproduit le décret de Napoléon, empereur des Français, signé au palais de Saint-Cloud le 1er septembre 1807, selon lequel le revenu des jeux de la ville de Spa serait consacré pendant dix ans au soulagement des individus qui avaient souffert de l'incendie qui venait d'éclater dans cette ville.

Dans la liste des sommes reçues en faveur des incendiés de Spa, on lit que le 13 avril 1808, la Société des jeux de Spa a versé 3487 frs 9. Les fonds accordés par le gouvernement s'élèvent à 15. 187 frs 10. Un concert a été donné à Liège en avril 1808 et un autre le 4 août et des bals ont aussi été donnés en Spa, toujours en faveur des sinistrés.

Des dons importants viennent aussi du chapitre de la cathédrale de Liège (septembre 1807), du consistoire de l'église réformée de Bordeaux, de l'évêque de Versailles, du secrétaire général de la régie des sels et tabac de Turin et de la gendarmerie impériale de Turin, etc. et l'on voit même qu'une collecte faite à Saint-Petersbourg en septembre 1807 a produit 363 frs. La liste détaillée de tous ces dons venus de partout figure dans le rapport de la commission (pp.34-42) ainsi que les sommes reçues du receveur particulier de Malmedy.

A la fin de la lettre aux bienfaiteurs de Spa dont nous avons reproduit un extrait au début de cet article, on lit ceci: "Spa renaîtra de ses cendres plus belle encore et plus brillante qu'on ne la vit jamais, et cette splendeur sera due à la munificence du plus grand des empereurs, à la bienfaisance de son épouse bien aimée, à l'instinct de générosité dont tous les

français, ajoutons aussi bon nombre de voisins, amis et alliés de l'Empire, se disputent à l'envie le plaisir de nous donner les preuves les plus étendues, enfin, à la sollicitude active du premier magistrat qui prendra et saura établir des mesures propres à rendre cette disposition bienveillante la plus avantageuse possible aux malheureux en faveur desquels il l'a sollicité.

Et vous, concitoyens, habitans de l'empire, et vous, nos bons voisins, ses amis et alliés, qui par la réunion de vos libéralités à celle de nos magnanimes souverains nous donnez l'espoir fondé de voir nos habitations se relever de leurs cendres, lisez dans nos coeurs comme dans cet hommage public rendu à votre bienfaisance tous les sentimens de gratitude dont l'homme pensant peut être susceptible, sentimens d'autant moins sujets à s'altérer que nos demeures nouvelles nous rappelleront constamment depuis leurs fondemens jusqu'à leur comble que c'est à votre générosité que nous le devons".

Parvenu à la fin de cet article, disons qu'à la lecture du rapport de la commission, on peut estimer que celle-ci a rempli d'une façon remarquable et désintéressée la mission qui lui avait été confiée et qu'il convient de lui rendre hommage.

L. Marquet

#### Notes

- 1) Voir L. MARQUET et G. BEDORET, A l'âge d'or de Spa, Le Waux-Hall (Verviers, 1985).
- 2) BERTHOLET, Les jeux de hasard à Spa au XVIIIe siècle, Dison, 1988.
- 3) JACOB, Le grand incendie de Spa du 21 août 1807, dans les Cahiers ardennais, 1957, n°7.
- 4) Ch. Emmanuel Micoud-d'Umons avait été intendant de l'île Maurice, puis, à Paris, administrateur de Mont de piété pour les hospices. Le 17 avril 1806, il fut nommé préfet du département de l'Ourthe, où il succéda à Desmousseaux et resta en fonction jusqu'au 18 janvier 1814. Il se retira dans sa propriété d'Herry près de la Charité-sur-Loire et mourut à Paris le 17 décembre 1817. Il était membre de la loge liégeoise, la Parfaite Intelligence (M. FLORKIN, Un prince, deux préfets, Liège, 1951).

Monsieur Jean Fraikin a publié en 1978 dans la revue intitulée *La situation du département de l'Ourthe selon le préfet Micoud-d'Umons. Premier semestre de l'année 1806*. On y lit (note 31) qu'en 1806 le ministre de la police générale autorisa Perrin aîné à réouvrir une maison de jeux publics à Spa "pendant la saison des jeux". Le préfet avisa le maire de Spa de cette décision et lui conseilla de donner toutes les facilités à Balbi, sous-traitant de Perrin. Il l'invita à surveiller l'établissement avec soin, à lui rendre compte de la tenue des jeux et à lui transmettre exactement les listes des voyageurs arrivés et de ceux qui s'y rendront successivement. Des notes confidentielles sur les personnes fréquentant l'établissement devaient être adressées à Micoud (archives communales de Spa. Préfecture de l'Ourthe. 26 juin 1806 et 1er juillet 1806). Voici d'autre part ce qui concerne les jeux de Spa dans le rapport du préfet Micoud-



d'Umons (p.24): "Maisons de jeux: on ne connaît dans le département d'autre maison de jeux que celle établie à Spa pendant la saison avec l'autorisation de son Excellence par Monsieur de Balby, concessionnaire de Monsieur Perrin. Sa surveillance la plus étroite a été recommandée au Maire pour empêcher que des habitants des communes rurales ne prennent part à ces jeux. Spa était presque entièrement désert cette année, il n'est pas à présumer que le jeu y ait beaucoup d'activité."

- 5) Archives communales, correspondance.
- 6) Fonds Albin Body, farde 243.
- 7) Archives communales. Correspondance.
- 8) Fonds Albin Body, farde 143.
- 9) D'après P. LAFAGNE, l'église et le couvent des Capucins, situés à l'emplacement de l'Athénée ont été détruits en mai 1810.
- 10) Un cahier se rapportant au salaire des ouvriers avec la liste de ceux-ci se trouve dans la farde 243.
- 11) L'épître sur l'incendie de Spa de Bassenge se trouve au fonds Albin Body.
- 12) Dans la liste des incendiés, on lit (page 23) à propos de Henri Demaret, n° 473: maison qui a répandu l'incendie.  
D'après G. E. Jacob, cet habitant du Vieux Spa faisait cuire des oeufs dans sa cuisine lorsque le beurre s'enflamma.
- 13) Wolff possédait un cabinet de minéraux. Le montant de ses pertes est de 16000 frs, dont 1500 en mobilier.
- 14) Rapport. Pièces justificatives, n° 6, p. 11.



*Charles-Emmanuel Micoud d'Umons.  
Détail d'une gravure portant le titre  
« Le Courage récompensé »,  
exécutée à l'occasion de la remise  
de la légion d'honneur en 1812  
au mineur Hubert Goffin.  
(Cliché Musée de la Vie Wallonne  
n° 102727)*

**Récit de la dernière phase de la maladie de la Reine Marie-Henriette**

**(1836 - 19 septembre 1902)**

*A.G.R., Acquisitions, dép. III, n° 263:*

*Photocopie d'un manuscrit de 35 pages terminé à Liège, à la Maison Mère des Filles de la Croix, le 12 juin 1904.*

La Reine Marie-Henriette était la petite-fille de Léopold II, empereur d'Autriche. Elle fut l'épouse de Léopold II, roi de Belgique (*Ibidem*, acq.dép. III, n° 263, n° 290, n° 312, n° 477, n° 517, n° 688).

p.1 Dernière phase de la maladie de Notre Auguste Souveraine Marie-Henriette. Souvenirs recueillis par les Soeurs qui ont eu l'honneur de la soigner à Spa (16 avril au 19 septembre 1902).

Il nous est bien doux de rappeler à notre mémoire le souvenir de cette Reine bien-aimée dont les touchants exemples de vertu ont été constamment un sujet de grande édification... Comme la maladie s'aggravait, le docteur demanda une Soeur de l'Hospice Saint-Charles pour donner à la Reine les soins que son état réclamait. Soeur Paul présentera cette Soeur à la Reine assise au jardin sur un simple banc de bois, très souffrante. Soeur A disposa dans une chambre à l'étage un petit autel. Le palais ressemblait plus à une maison religieuse qu'à une résidence royale par le profond silence qui y régnait alors. La piété de la Reine était sincère, vive et profonde. Elle ne se plaignait jamais.

p.5 Peu de jours avant sa mort, elle remit à la Soeur qui la soignait un nouveau remède contre l'asthme qu'on lui avait expédié de Berlin. Elle se contentera d'affirmer: "On s'intéresse trop à ma personne". Le personnel de la maison sera toujours dédommagé par un souvenir.

p. 9 Souvent le soir, pour tout remède, elle ne prenait alors qu'une tasse ou deux de thé de camomille sans sucre, et restait avec ce mauvais goût dans la bouche jusqu'au lendemain 9 heures.

p.14 La Reine avait toujours des fleurs dans ses appartements. Elle aimait aussi les petits oiseaux. Elle s'apitoyait sur le sort des enfants pauvres ou souffreteux et leur venait

toujours en aide. Un petit aveugle de l'hospice qui jouait de la flûte sera encouragé ainsi que le petit maladif à qui elle offrit un accordéon.

- p.17 Durant les derniers mois, Sa Majesté prit son repas du soir seule, dans son appartement, vers 6 heures. A 7 heures, tout le monde descendait pour le souper. A 8 heures et quart, elle sonnait pour se rendre à sa chambre à coucher. Arrivée toute hors d'haleine, on procédait à sa toilette de nuit et on lui passait un vêtement de flanelle.
- p.19 La maladie s'aggravant toujours, notre souveraine dut bientôt rester dans son fauteuil et le jour et la nuit. Le 11 septembre, elle eut une forte crise. Bientôt, l'hydropisie augmenta.
- p.21 Le vendredi qui précéda sa mort, elle refusa de prendre du Liebig.
- p.24 La dernière nuit se passa assez bien jusque vers 1 heure. A partir de ce moment, la Reine fut très agitée. Vers 16 heures, l'oppression devint plus forte. Soeur Paul vint saluer la Reine lui donnant des nouvelles de l'hospice.
- p.29 La respiration devenant toujours de plus en plus pénible, Soeur A dit à la Reine qu'il serait peut-être bon qu'elle aspirât l'oxygène. La Soeur voulut prendre le ballon, mais au même instant, elle vit que la tête de la mourante retombait sur la poitrine avec tous les traits de l'agonie. Mr le Doyen vint donner l'extrême-onction.
- p.31 Tout était bien fini. Impossible de décrire la consternation et la douleur de cette scène. Sa Majesté fut déposée d'abord sur son propre lit. On l'avait revêtue d'une robe blanche garnie de dentelles et de rubans que l'on avait fait faire pour la circonstance. Dans la chambre mortuaire, pas de décors. Les Soeurs de l'hospice, du pensionnat Sainte-Croix et des Soeurs envoyées par la Maison-Mère de Liège, se succédèrent pour prier. Son Altesse Royale, la princesse Clémentine arriva de Bruxelles à 2 heures et demie de nuit.
- La Reine était décédée le vendredi 19 septembre à 19h30.
- Le public ne fut pas admis dans la chambre mortuaire.
- Le dimanche matin, on procéda à la mise dans le cercueil par les Soeurs.
- La Princesse Stéphanie était arrivée. Elle rejoignit la Princesse Clémentine.
- p.34 La dépouille mortelle de Sa Majesté ayant été renfermée dans les trois cercueils, on la descendit dans la chapelle du palais qui avait reçu une décoration de circonstance. Les Soeurs prirent place dans le fond, devant le cercueil. Enfin, la porte fut ouverte au public.

Les gendarmes formaient la haie pour empêcher la foule d'approcher de trop près et de stationner. Des obsèques eurent lieu à l'église de Spa.

A la gare, les Soeurs montèrent dans la chapelle ardente du train et y prirent place avec Mr le Doyen jusque Laeken. Elles assistèrent à la mise au caveau.

Hubert Willems



*Funérailles de la reine Marie-Henriette : deux Filles de la Croix suivent le corbillard  
(coll. Musée de la Ville d'Eaux)*

### LES "DERNIERES VOLONTES" AU XVIII<sup>e</sup> SIECLE

Le généalogiste, pour ses recherches, consulte les testaments de jadis: leur lecture le frappe par un aspect plus humain que celui des autres actes: l'intérêt ne guide plus l'individu qui se découvre seul avec pour souci d'assurer aux survivants la disposition de biens péniblement acquis. Ce souci s'inscrit dans l'esprit et le mode de vie de l'époque.

Nous avons choisi le cadre du XVIII<sup>e</sup> siècle et celui d'un village: Polleur.

Le testament olographe ne pouvait exister: rares étaient ceux qui savaient écrire, aussi trouverons-nous le plus souvent une croix tracée maladroitement, avec "marque de ... ne sachant écrire". Un "notaire public" ou le curé le rédigeait, en présence de témoins, qui devaient plutôt écouter que relire!

Le plus souvent, deux actes se succèdent: une donation entre époux, puis le testament tel que nous le comprenons en général. Le premier acte fait du survivant le légataire universel "à la réserve du légitime dû aux enfants"; parfois y figure une clause d'éventuel remariage pour accroître la libéralité au profit des enfants du premier lit.

Suivant notre examen, les conjoints ont atteint la soixantaine. Le début de l'acte témoigne d'une résignation remarquable: "sachant qu'il n'y a rien de plus constant que la mort, ni de plus incertain que l'heure d'icelle".

Si les textes de cette donation varient peu, il n'en est pas de même pour le testament du survivant. Là, nous pénétrons dans l'intimité familiale, apprenant la composition des biens possédés et la valeur de ces derniers dans la vie quotidienne de la maisonnée. La piété du testateur (le plus souvent de la testatrice) touche le lecteur: "après avoir recommandé son âme à son créateur, à la Sainte Vierge et à sa patronne". Comme la personne est souvent "incommodée, gisant au lit, malade, mais en bon sens et entendement", le curé, en l'administrant, se charge de la rédaction en présence de plusieurs témoins. D'ailleurs, la première clause est celle qui accorde un patar de Brabant à la fabrique d'église de Saint-Lambert à Liège.

On en vient aux dispositions familiales; elles surprennent tant le malade fait preuve d'autorité et de mémoire. Fatalement elles varient, mais il en ressort le même souci: éviter les contestations entre les enfants par un partage équitable, et récompenser ceux dont on dépend pour les soins.

En voici des exemples:

- Jeanne de Banneux, veuve de Renard (Réginald) Le Loup (1), déclare en 1731 qu'attendu les services importants que sa fille Jeanne lui a rendus et qu'elle lui rend encore, elle lui lègue maison et terre à Neufmarteau; les deux fils recevront chacun 3 florins. Cela ne dure pas: en 1732, c'est Gillette, sa belle-soeur qui hérite de la maison, à charge de supporter les obsèques et de payer toutes ses dettes. Les autres biens seront distribués équitablement.
- Quelles complications pour Marguerite Hanlez, veuve de Martin Boxho (1744) (2): le petit-fils a reçu, lors de son mariage, deux boeufs, sa mère devra compenser par deux vaches données à ses frères. Il reste une petite-fille célibataire, pour équilibrer les parts, elle recevra un chaudron d'étain!
- Les vaches jouent un rôle équilibreur: Hubert Le Piqueur (3), veuf, veut répartir équitablement immeuble et meubles, mais ses deux filles doivent s'occuper de lui; à chacune, une vache (1730).
- Tout est pesé! Elisabeth Poncin, veuve de Jean Lemasson (4), répartit les équipements de travail entre les fils: la fille bénéficiera d'une vache, d'une huche à pain et d'un chaudron.

Mais il est un testament propre à la réflexion: celui de Marguerite Francotte, veuve de Jean Granpré (documentation). A quoi penserait un contemporain placé dans les mêmes conditions, en dehors de l'immobilier ou du portefeuille? Il attribuerait auto, caméscope, tout ce qui représente, non le nécessaire pour vivre, mais un luxe ou une distraction; la notion de valeur est perdue pour l'essentiel des besoins.

Ce testament témoigne d'un sens pratique et d'une mémoire excellente. Alors qu'elle attendait sa fin, que pensait la testatrice, après les formules d'usage?

- elle a participé à l'achat d'une maison et d'une terre pour sa fille, Marguerite; que celle-ci jouisse de la maison pour en disposer comme elle veut;
- elle lui laisse "le lit, travers et oreillers, couverts et bois de lit équipé" sur lequel la testatrice gît, "trois paires de linceuls des meilleurs, un mangon à pétrir le pain, ses habits et savonnée, hors l'étain qui est dans la maison, une cuvelle, une grande table, une huche, les voiles (rideaux), la steuve (poêle), des armoires, deux sièges des meilleurs, le tonneau au vinaigre, une vache et une génisse, un chaudron, une marmite de fer, le lard et la graisse qui se trouvent dans la maison, les fromages, à charge de payer ce qu'elle doit pour les marchandises: trois mesures de seigle ou regon, laissant les prés et la "verge" en les fagnes, à charge de la susdite de payer les loyers". (Quel inventaire!)
- elle "laisse à sa fille Aily trois paires de linceuls, un lit équipé comme elle a dans la maison, le bois de lit qui est dans la petite chambre, une aiguière et un chaudron de fer, un siège";
- elle laisse le reste de ses meubles et immeuble à toutes ses filles Aily, Anne, Marguerite et Catherine, à partager également.

G. Mine

---

### (1) LE LOUP - de BANNEUX

Hubert LELOUP de Sart eut entre autres:

- Henri, époux de Régine LE MIGNON (dite aussi Régine LEONARD) en 1686;
- Barbe, épouse de Léonard LE MIGNON en 1684;
- Réginald (Renard), époux de Jeanne de BANNEUX en 1686;
- Jeanne, épouse de Jean de BANNEUX en 1684.

Un cercle de famille!

Dès le début du XVIIème siècle, on trouve les de BANNEUX à Polleur.

### (2) LE BOXHO - HANLEZ

Les BOXHO (BOCHOD) figurent parmi les plus anciennes familles de Spa, parfois sous le patronyme STIENNE. Par le mariage, vers 1660, de Jaspas LE BOXHO et de Jeanne DEBLOND, c'est l'installation à Polleur où les DEBLOND (souvent dits "DERU") sont nombreux.

**(3) LE PIQUEUR - LE MASSON**

Hubert LE PIQUEUR (fils de Hubert - + 1705), épouse Anne LE MASSON à Polleur, vers 1700. Ils y eurent quatre enfants; le frère de Hubert, Nicolas LE PIQUEUR, avait épousé Antoinette BONIVER peu avant.

**(4) LEMASSON - PONCIN**

En 1710, à Sart, Jean LEMASSON, épouse Elisabeth PONCIN. Leur fils, Jean-Joseph, s'unira en 1744, à Polleur, à Marie-Jeanne LELOUP, dont naîtra Jeanne-Joseph LEMASSON (1758), époux de Jean-Louis URBAIN (Polleur, 1784), couple qui s'installa à Spa (commerce de poteries, rue des Ecomines).



## ACHILLE SALEE

### 1928 - 1930 - Heurts et malheurs

A cette époque, la renommée d'Achille Salée, établie sur des bases scientifiques indiscutables, n'est plus à faire.

Au matin encore transi de l'an 1928, il se voit confier, par le Comité National du Kivu, une nouvelle mission dont le but est très précis. Cette institution gestionnaire de la région, dont le président est M. Rutten et le secrétaire général, le docteur en sciences O. Deladrie, veut connaître les richesses exploitables de son sous-sol. Il incombe dès lors à Salée d'effectuer le lever géologique de ces immenses territoires.

La tâche lui apparaît trop grande, insurmontable à coup sûr, même pour un expert de sa trempe. Instinctif, Achille pressent que l'expédition sera de longue haleine. Aussi son acceptation est-elle liée à une condition primordiale, qu'on lui accorde l'assistance de géologues jeunes, mais déjà confirmés. Mais qui choisir? Cette question le tracasse. Il fait part de son embarras à son maître, le Professeur Kaisin.

- "Achille, lui suggère celui-ci, vous devriez préférer d'anciens étudiants dont vous connaissez la valeur entière, morale, physique et scientifique."

- "Je crois discerner lesquels correspondent à des critères aussi stricts."

Au muguet, Salée s'embarque pour cette Afrique centrale qui le dévore, avec pour compagnons deux de ses meilleurs élèves, Nicolas Boutakoff et Jean de la Vallée-Poussin, géologues en pleine ascension.

Le vieux routier ne s'est pas trompé.

La région à étudier, comprise dans l'ancienne province orientale, est vaste, couvrant principalement le district du Kivu, depuis peu province, avec pour chef-lieu Costermansville. Ce nom a été donné à cette jeune capitale il y a quelque huit ans. Baptême d'hommage. Elle s'appelait Bukavu. Ses habitants n'acceptent guère ce changement et s'entêtent à toujours utiliser la dénomination originale. Seule concession à la "nouveau", est utilisée l'abréviation "Cost", de bonne commodité.

Le cadre est d'une beauté féérique. Une nappe claire, miroitante, qui joue avec les caprices du ciel. Voilà le lac Kivu qui étire ses eaux comme des coups de griffe dans les côtes

ainsi déchiquetées. De nombreuses presqu'îles, issues de cette lutte incessante de la terre et de l'eau, risquent une reconquête prudente des eaux, qui allongent indolemment Bukavu. Telle est la première impression qui s'empare des voyageurs nouveaux venus que sont Boutakoff et de la Vallée-Poussin. Pour Salée, l'esprit scientifique outrepassa la vision poétique.

Cette contrée, qu'ils doivent lever, tâter, sonder, s'étend à une portion du fossé tectonique occidental africain et à une bande, large de plus ou moins 200 km du territoire vers l'ouest. Ce socle, de formation très ancienne, très disloquée, littéralement zébré d'accidents géologiques, effondrements relativement récents, présente un intérêt certain pour le spécialiste. En effet, deux sections des grands fossés viennent s'y croiser; celle qui du N-E, depuis le lac Albert, s'avance vers le S-O, et l'autre, "montant" du S-E en direction du N-O, qui prolonge le cortège "d'accidents" qui encadrent le lac Tanganyka.

L'exécution honnête de ce "travail" se heurte à une foule de difficultés. Toujours ces angoissantes forêts épaisses. Toujours ces vallées étroites où, malgré le privilège d'un climat à la douceur méditerranéenne, dû à l'altitude plus élevée, règnent fraîcheur et humidité. Inconvénients qui favorisent le risque de contracter bronchites et autres maladies pulmonaires, auxquelles s'ajoutent les rhumatismes. Cela, sans compter sur le danger grave de la malaria, latente en ces lieux.

Il faut aussi se prévenir des activités volcaniques encore bien réelles dans cette région. Le volcan Nyragonga, se dressant au nord du lac Kivu, a eu une éruption explosive en 1920-1921. En cette année 1928, le cycle éruptif s'atténua dans des émissions intenses de fumerolles.

Au cours de cette mission, il est impérieux pour les trois géologues de procéder à la vérification des hypothèses émises en 1923 par Salée et Delhay.

Conjointement avec ses collaborateurs, le chanoine Salée a pu établir, par la méthode de la déformation mécanique de la surface terrestre, ce qui provoque la modification du niveau des embouchures fluviales. Ainsi, un bassin hydrographique puissant capte les eaux de son voisin plus faible, dont il enraye le cours supérieur. De cette manière, Salée a démontré que les eaux du Tanganyka avaient, à une époque géologique récente, leur débouché vers le nord, en direction de la vallée du Nil.

\*\*\*\*\*

Un été morose, suivi d'un automne précoce en pluie et en froidure, qui pèsent un peu trop sur la fatigue des ans, altèrent sournoisement la santé fragilisée de Marie-Catherine Salée. Elle a contracté une infection pulmonaire qui va s'aggravant. Peu à peu, ses dernières forces

l'abandonnent. Si les soins prodigués consciencieusement par sa belle-fille ont bientôt raison de la fièvre maligne qui l'accable, la faiblesse de Marie-Catherine reste inquiétante.

Pour plus de sécurité, elle est transportée au n°20 de cette avenue des Alliés, chez Arthur.

Chacun sait qu'il n'y a aucun espoir.

- "Mes pauvres enfants, que voilà une bien triste affaire, n'est-ce pas!", parvient-elle à énoncer d'une voix qui se perd.

Elle tend péniblement des mains brûlantes d'une fièvre qui resurgit. Le mal reprend vigueur. Abattus d'impuissance, Maximilienne et Arthur, assis à son chevet, ne peuvent répondre.

Octobre apporte dans un rayon de soleil pâle une faible lueur d'espérance. Mais, très vite, reviennent les nuages lourds, qui l'obscurcissent. C'est l'effondrement.

Ce vendredi 12 octobre 1928 à 2 heures du matin, tandis qu'une ombre froide enrobe la ville, le visage de la malade blêmit, se dénature. Ses mains décharnées s'agrippent à ce qui lui reste de vie. Son regard, au delà de la réalité, cherche celui qui n'est pas là. Il se voile. Un soupir...

- "C'est fini", murmure Maximilienne, en enlaçant tendrement son Arthur, défiguré par un chagrin trop grand.

Le décès de Marie-Catherine Salée, née Hourlay, est déclaré le lendemain à l'Hôtel de Ville de Louvain, par devant l'échevin délégué à l'Etat civil Louis van Leeuw, ce par les menuisiers Guillaume Vrebosch et Adolphe Hermans.

L'inhumation discrète se fait, après règlement des formalités administratives, au cimetière de Spa, dans le caveau familial où reposent déjà son époux Edmond, ses parents Jean-Mathieu et Marie-Joséphine Hourlay-Thomé, et son fils cadet René.

Dans la brume glacée d'un autre matin, le clocher de St Remacle effeuille un glas monotone.

\*\*\*\*\*

Après son retour à Usumbura pour une pause méritée, un télégramme bordé de noir attend Achille. Sans hésitation, il en devine la teneur. D'abord désorienté par cette pénible nouvelle, - sa chère maman est partie sans qu'il ait pu lui dire au revoir -, le scientifique fait place à l'abbé. Dans une messe dite sur son autel portatif, il s'en remet à Dieu pour lui permettre de supporter l'épreuve et, aussi, lui confier Marie-Catherine.

Epuisé par tant d'épreuves ingrates, le professeur Salée sollicite sa mise en congé immédiate. En guise de détente, cet homme, qui déteste l'inaction, exprime le souhait conditionnel de reprendre ses cours à l'Université. La requête est acceptée.

Dès la rentrée académique de l'automne 1929, Achille s'attelle, l'âme satisfaite, à cette tâche qu'il affectionne, l'enseignement. Quoique un peu honteux de ce sursaut d'orgueil, il jouit à plein coeur de ses retrouvailles avec "sa paroisse". Certes, l'auditoire a changé, mais il a toujours cette inégalable ferveur. A ces nouveaux étudiants, qui ne le connaissent que de réputation, il dispense, avec un enthousiasme qui lui est propre, ses nouvelles connaissances géologiques, résultat de ses fructueuses expéditions dans cette Afrique qui l'envoûte.

Pour consacrer cet abbé de haute valeur, formé sous les auspices des institutions épiscopales, Mgr l'Evêque de Liège et d'Eupen-Malmedy, Martin Hubert Rutten, et le Chapitre de la cathédrale St Paul l'investissent Chanoine honoraire le 16 octobre 1929, au cours d'une cérémonie trop grandiose pour le récipiendaire. Toutefois, il reste sensible au geste posé.

Au cours de cette année universitaire, au printemps 1930, après le départ de son maître et ami le chanoine Henri de Dorlodot, l'illustre maison catholique de Louvain lui offre d'en prendre la succession. Salée, enivré par ces excès d'honneurs, devient ainsi le deuxième directeur de l'Institut de Géologie. C'est dans les laboratoires de cette institution, qu'il avait médité son oeuvre de paléontologiste, mais tous ces égards ne sont que parenthèses dans une vie qui, désormais, se nourrit d'action.

\*\*\*\*\*

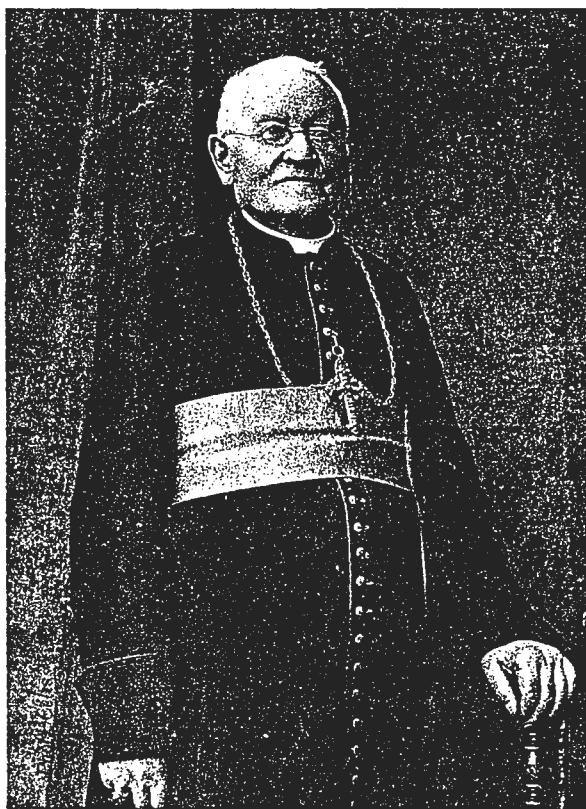
A l'aube d'un été qui s'annonce douillet, Maximilienne doit s'aliter, la maladie se révèle être une tumeur maligne. Tout espoir de guérison est proscrit. La fin est inéluctable. Après des souffrances inexprimables, que tente d'alléger Arthur, la pauvre jeune femme décède dans les bras d'un époux fou de douleur, le 15 juin 1930.

Achille s'efforce de reconforter ce frère, qui n'est plus qu'une ombre déchirée.

- "Il faut te résigner et, surtout, savoir offrir ta peine à Dieu. Sois fort, raccroche-toi à ta foi."

- "Je sais que je dois me soumettre à la destinée, mais pour l'instant, il m'est impossible de raisonner. Comprends-moi... Après tant d'années de solitude, j'ai cru atteindre la vie... quatre années seulement..."

Les larmes l'empêchent de poursuivre.



MARTINUS HUBERTUS RUFFEN  
*Episcopus Leodiensis*

PRESBYTER  
1867-1927



EPISCOPUS  
1902-1927

- "Cette espérance a été courte, j'en conviens, mais fertile. Aussi dois-tu accepter la volonté divine. Aies donc foi en ce bonheur éternel qui nous est promis. Ce n'est qu'ainsi que peut s'apaiser ton désespoir."

- "Tu es bon Achille, et il serre très fort les mains de son frère abbé, pourtant tu vas rejoindre "ton" Afrique... et moi?"

\*\*\*\*\*

Peu de temps après l'inhumation de sa belle-soeur au cimetière de la Kerkhof dreef, en ce début de juillet, Achille achève sa pause.

Afin de ne pas laisser son frère trop brusquement seul face à sa peine, Achille, qui doit s'embarquer en Italie, pour l'Afrique, l'emmène avec lui. De passage à Rome, ils sont reçus en audience par le Pape Pie XI.

C'est après cette rencontre qu'ils se quittent.

\*\*\*\*\*

Parti de sa base d'Usumbura, Achille Salée s'enfonce dans la cuvette congolaise, peu hospitalière, par la route qui vient d'abandonner le Tanganyka. Il "remonte" plus haut dans le nord, là où l'attendent le lac Kivu, étendue lunaire au coeur d'un paradis, et ses compagnons d'expédition.

La montagne, qui barre depuis longtemps l'horizon de formes floues, lavées de brume, se précise brusquement au regard. Elle se dresse dans toute la splendeur, à la fois sauvage et redoutable, des déchaînements naturels. La route devient chemin, plus aride, hésitant devant le défi lancé par cette masse de roc, qui tourne, repart, revient. Au loin, une rivière regroupe quelques cases perdues.

Enfin, après quelques hésitations, la piste se décide à assaillir la montagne. Les pentes sont rousses sous la brûlure implacable du soleil. La sécheresse y mord à pleines dents. L'ascension se fait fantastique. La chaîne fauve s'accroche d'ans l'éblouissement d'un incomparable ciel indigo.

Voici les premières pentes escarpées de Kamaniola. En un geste de grand magicien, le voyageur est jeté dans un gigantesque cirque montagneux. La plupart des pics avoisinent une altitude de 2500 mètres. L'imbrication des uns dans les autres, fait naître d'étroites vallées, qui, soudain, deviennent précipices. Dans ces plis, suivant quelque rivière ou autre "ligne d'eau", une bande de verdure s'y glisse comme un serpent entre les pierres d'un sentier.

Tout en bas, de l'autre côté, la Ruzizi, déversoir du lac Kivu, qu'elle unit au lac Tanganyika, précipite au fond des gorges, dans une orgie d'éclaboussures qui font miroiter des centaines d'arcs-en-ciel, une eau verte, écumeuse, animée d'une rage sauvage, qui bouillonne parmi les gouffres et éclate dans les rapides.

La piste, encore montagnarde, s'infléchit doucement. Dans la plaine basse et paisible, l'expédition revoit des cases, des indigènes. Avec grande douceur, le relief s'apaise. Un tournant. Une nappe bleue crêtée de blanc d'écume des vagues, étincelle sous une lumière insolente. Miroir du ciel, voici le lac Kivu. L'explorateur Salée en éprouve une sensation de détente. Voici enfin Bukavu.

Dans ces régions, les itinéraires sont un réseau à la fois complexe et logique, comme les fils qui forment la toile d'araignée.

Avec ses assistants Boutakoff et de la Vallée-Poussin, qu'il a abandonnés sur le terrain quelques temps, le professeur-chanoine Salée se remet bien vite au travail, exténuant certes, mais tellement enrichissant.

Leurs études méthodiques les amènent à conclure, en procédant des principes analogues à ceux appliqués au lac Tanganyika, que "le lac Kivu s'est rallié tardivement au bassin du Congo. Mais dans sa configuration, il contraste avec le Tanganyika aux contours entiers, par ses rives très découpées, d'où s'avancent de nombreuses presqu'îles déchiquetées, qui se perdent dans les eaux en chapelets d'îlots".

Bientôt, les chercheurs quittent, presque à regret, cette douceur envoûtante, pour rejoindre, par un réseau touffu de voies, la cuvette congolaise peu hospitalière, couverte d'une inextricable forêt tropicale, sans cesse lourde de menaces comme un ciel de tempête.

### **1931 - La consécration**

Des orages violents, dont seules les régions tropicales ont le secret, s'abattent quotidiennement sur Walikale, zone d'investigation de l'expédition Salée, au nord-ouest de Costermansville-Bukavu, qui rendent les travaux sur le terrain pénibles, sinon impossibles.

D'un commun accord, les trois géologues décident un arrêt momentané de leur quête, dont ils souhaitent profiter pour mettre leurs notes à jour et classer leurs fiches de lever de terrains.

Juillet 1931 vient à peine d'éclorre. A son poste de base, Achille Salée reçoit une invitation assez imprévisible. En effet, celle-ci émane du Dr Teale, le chef du Service

géologique du Tanganyka Territory, qui souhaite vivement la participation de l'éminent géologue belge au congrès organisé par les Services géologiques de l'Afrique équatoriale.

Salée, enthousiasmé par cette opportunité d'escapade, accepte. Une réunion avec des confrères ne peut que le divertir de la routine. Et puis Kigoma, cité où elle doit se dérouler, n'est pas située bien loin d'Usumbura. Juste à une bonne centaine de kilomètres, au sud de la frontière entre l'Urundi et le Territoire du Tanganyka britannique (actuelle Tanzanie), paressant tranquillement sur le rivage du lac Tanganyka. A peine deux à trois jours de marche, selon les caprices climatiques.

L'ouvrage du chanoine Salée "Mémoire sur la constitution géologique du Ruanda-Urundi", couronné très justement par l'Académie Royale de Belgique, a obtenu une large audience, qui a provoqué des remous élogieux auprès du milieu international de la géologie.

Après l'avoir accueilli chaleureusement, l'ensemble des participants au congrès, parmi lesquels se remarquent des sommités scientifiques, tels le Dr Teale, le Dr Watt et l'ingénieur Guillaume, du Tanganyka, le Dr Dixie, chef du service géologique du Nyasaland, le Dr Davidson de la Rhodésie du Nord (actuelle Zambie) et du Dr Simons de l'Uganda, pour les possessions britanniques, ainsi que le Dr Lombard, d'Afrique équatoriale française, le Dr Kirchstein, géologue libre venu de Lettonie, et enfin, l'ingénieur Jamotte du Katanga, un compatriote, désirent eux aussi, l'honorer.

En guise de témoignage de leur profond respect envers leur très estimé confrère Salée, ils l'appellent à la présidence de cette première session.

Vêtu d'un complet de toile blanche, propre mais ayant "vécu", la cravate foncée trop serrée sur une gorge qui se noue, Achille Salée monte à la tribune la barbe frémissante. Ses yeux, qui ne savent dissimuler, reflètent toute l'intense fierté qu'il ressent. Visiblement touché par cette gloire éphémère, d'une voix rendue balbutiante par la solennité de l'instant, il essaye de remercier les congressistes qui l'ovationnent à tout rompre.

Au cours des débats auxquels il participe activement, Salée esquisse sa proposition des raccords géologiques entre les formations du Ruanda-Urundi et celles, apparentées, de ces territoires britanniques, où ils sont réunis.

Egalement, Salée fait un retour vers ses premières amours, la paléontologie et ses fossiles. Dans une communication, il signale qu'il a découvert, dans les calcaires de la Lumpungu et de la Malagarasi, des restes organiques, qu'il assimile à des "Collenia", algues fossiles qui suggèrent la structure des Stromatopores (ou Stromatoporidés) - Coelenterés



fossiles, très communs dans les terrains calcaires siluriens et dévoniens. L'absence généralisée de fossiles dans toutes les formations du socle (géologique) ancien, qui ceinture le bassin congolais, jusqu'à cette découverte inespérée, avait incité Salée à les classer dans l'ère géologique du pré-Cambrien. Cette "trouvaille" de *Collenia* ne fait que conforter le professeur dans son opinion. Il argue, en soutien, que d'autres chercheurs ont trouvé des algues similaires, sous le Cambrien fossilifère, en Chine et en Amérique du Nord. En vertu de cette classification, il conclut à l'impossibilité des effets des grands mouvements hercyniens en Afrique australe.

Malgré sa volonté de convaincre, appuyée par tout son talent, sa thèse ne rencontre pas une acceptation unanime.

Heureux des intelligences qui se sont nouées, autant que des amitiés qu'il s'est conciliées, mais éreinté par les excès de mondanités, Achille Salée retrouve enfin un peu de quiétude à Usumbura.

Au début étouffant d'août, il est à Walikale, bourgade au nord-ouest de Costermansville-Bukavu, où l'attendent ses fidèles collaborateurs Boutakoff et de la Vallée-Poussin.

Salée informe ceux-ci des événements qui se sont déroulés, ainsi que des résultats des travaux du congrès de Kigoma. Eux, à leur tour, le renseignent sur l'état d'avancement des mises à jour de leurs recherches.

Tout semble aller pour le mieux.

Cependant, au fil des jours, Salée éprouve de plus en plus de difficulté à agir. Sa fatigue vire à l'épuisement.

à suivre...

Jean-Pierre Montulet